

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 18 juin 2009, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. François Nyfeler, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. François Nyfeler, président, ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les membres. Il salue M. Stéphane Boillat, maire, ainsi que les membres du Conseil municipal in corpore. Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse. Il est constaté la présence de M. Mario Castiglioni, administrateur de finances, qui répondra aux éventuelles questions concernant les comptes 2008.

M. François Nyfeler, président, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour. Aucun changement n'est apporté.

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2009
3. Communications du président et du maire
4. Adoption du rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2008
5. Comptes 2008 : Attribution de CHF 200'000.- au fonds "Projets de développement" – décision
6. Comptes 2008 : Attribution additionnelle de CHF 235'550.- au financement spécial "Entretien des routes communales" – décision
7. Adoption des comptes communaux 2008
8. Rapport du Conseil municipal sur l'utilisation du fonds de chômage de la commune municipale de Saint-Imier – approbation éventuelle
9. Rapport final de la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives concernant la motion "Actualisation des besoins en halles de gymnastique" – décision
10. Rapport final de la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives concernant la motion "Etude d'un projet de construction d'une salle polyvalente" – décision
11. Rapport final de la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité concernant la motion "Plan de circulation et stratégie future en matière de trafic routier" – décision
12. Plan de quartier "Parc éolien Mont-Crosin / Mont-Soleil / Montagne du Droit" – décision
13. Modifications du Règlement relatif à l'encouragement à la rénovation du parc immobilier de Saint-Imier – décision
14. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 240'000.- (frais inclus), ne figurant pas au budget des investissements, pour l'acquisition aux CFF du terrain de la déchetterie (parcelle n° 290) et de la route "rue du Plateau de la Gare" – décider du mode de financement – décision
15. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 150'000.-, figurant au nouveau budget des investissements, pour la rénovation des canalisations d'eaux usées et la mise en place du PGEE dans le secteur Est du quartier du Pont, étape II – décider du mode de financement
16. Votation d'un crédit d'engagement brut de CHF 3'910'000.- pour la construction d'un bâtiment pour trois classes d'école enfantine et l'école à journée continue, l'aménagement des alentours immédiats et le déplacement de la station transformatrice attenante – décider du mode de financement : discussion – préavis au Corps électoral
17. En cas de préavis favorable au point 16, votation d'un crédit d'engagement de CHF 1'110'000.- pour la construction d'un parc souterrain de 31 places dans le bâtiment

- de l'école à journée continue et l'aménagement piétonnier de la place des services techniques – décider du mode de financement : discussion – préavis au Corps électoral
18. Extension de l'accès gratuit à la piscine d'Erguël et au bassin de natation pour les ressortissants des communes de Cormoret et Courtelary âgés de 18 ans au maximum – décision
 19. Nomination de 4 membres dans la commission temporaire chargée de l'étude de la révision du statut du personnel communal
 20. Fermeture et maintien de classes (maintien des classe A1.1 et A1.2, fermeture de la classe d'accueil, fermeture de la classe supplémentaire -18^{ème} classe régulière-, suppression de la classe D2.2 et maintien des classes D1 et D2) – décisions
 21. Motions et interpellations
 22. Réponses aux motions et interpellations
 23. Petites questions
 24. Réponses aux petites questions
 25. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. Walter Von Kaenel (Rad.), M. Yves Houriet (Rad.) M. Christian Schluep (Rad.), M. Eric Achermann (Rad.), M. Cornelio Fontana (Rad.), M. Eric Schweingruber (Rad.), M. Daniel Müller (Rad.), M. Roland Amstutz (Rad.), M. Frédéric Bürki (Rad.), Mme Danièle Kiener (Soc.), M. François Nyfeler (Soc.), M. Jean Pascal Lüthi (Soc.), M. Patrick Linder (Soc.), Mme Christiane Baur Widmer (Soc.), M. Vital Carnal (Soc.), M. Patrick Tanner (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Mélanie Erard (AJU), Mme Henriette Zihlmann (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Jean-Marie Boillat (AJU), M. Pierre-Yves Baumann (FC).

Sont excusés : M. John Buchs (Rad.), M. Vincent Brahier (Rad.), Mme Joëlle Häller (Rad.), Mme Talika Gerber (Rad.), M. Vincent Scheidegger (Soc.), M. Johan Wermeille (Soc.), M. Clément Strahm (Soc.).

Il est constaté l'absence de M. Jacques Vuitel, scrutateur, qui arrivera avec un peu de retard. Il est demandé à la fraction alliance jurassienne de proposer un scrutateur pour pouvoir continuer. Il est proposé M. Thierry Egli, AJU, qui conservera ce poste jusqu'à la fin de la séance.

M. Jacques Vuitel, AJU, prend part à la séance dès 19 h 50.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2009

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

3. Communications du président et du maire

M. François Nyfeler, président : "Le 30 avril 2009, l'association des sociétés locales m'a invité à la remise des mérites imériens 2008, non pas pour recevoir un mérite personnellement, mais pour suivre son assemblée générale, suivie de la remise des mérites

2008. 23 trophées ont récompensés les sportifs de notre commune. Le 27 avril 2008, j'ai participé au vernissage de l'exposition "Taillé sur mesure" au CCL, exposition des élèves de l'école primaire, je vous conseille de la visiter rapidement, il vous reste encore tout le week-end. Le 2 juin 2009, j'ai reçu un courrier concernant un "Noctambus à Sainti", je vous lis la lettre :

"Monsieur le président du conseil de ville,

Par ce présent courrier nous souhaitons informer nos autorités que les jeunes de St-Imier et environs souhaiteraient pouvoir bénéficier d'une ligne de bus nocturne reliant le vallon et les villes alentours.

Il n'est certainement pas nécessaire de rappeler qu'un tel service est bon pour la sécurité des jeunes (conducteurs ou non), bon pour l'environnement, bon pour dépasser les clivages régionaux et l'économie régionale. Il a déjà séduit bon nombre de cantons voisins, tels que Neuchâtel et le Jura.

Pour vous démontrer le besoin de cette prestation publique dans notre commune, un groupe facebook a été créé et compte déjà plus de 100 membres, intitulé « pour la création du noctambus entre la Chaux-de-Fonds et St-Imier » :

<http://www.facebook.com/home.php?#/group.php?gid=160689540536&ref=ts>

(une inscription facebook est certainement requise pour la consultation de cette page)

D'autre part, ce lien vous dirige sur une page web créée depuis plus de 2 ans par un jeune Imérien <http://www.noctambusjb.isuisse.com/> et confirme que le besoin de cette ligne n'est pas nouveau.

Dès lors, nous vous prions vivement de bien vouloir étudier la faisabilité de l'introduction d'une ligne nocturne dite « noctambus », les vendredis et samedis soirs ainsi que les jours de grandes manifestations, reliant les villes alentours et notre vallon de St-Imier.

Nous vous remercions d'ores et déjà d'accueillir favorablement notre démarche, et restons dans l'attente de vos nouvelles.

Veillez agréer, Monsieur Le Président du Conseil de Ville, nos meilleures salutations.

Emilien Jacot

Zacharie Schneider

Alain Schneider

Frédéric Biland"

Je me suis renseigné auprès de la Conférence régionale des transports Bienne – Seeland – Jura bernois et j'ai reçu la réponse suivante je cite : "La situation est la suivante : L'évaluation financière de la mise en place d'une ligne nocturne reliant La Chaux-de-Fonds à Sonceboz, offrant au retour la correspondance avec une nouvelle course "Moonliner" (appellation officielle des transport nocturnes dans le canton de Berne) Bienne – Sonceboz – Tavannes est actuellement en discussion entre la Conférence régionale des transports Bienne – Seeland – Jura bernois (CRT) et les entreprises de transport concernées. L'objectif est de mettre en place cette offre au prochain changement d'horaire, pour autant que les communes concernées acceptent de couvrir les coûts non couverts." Une lettre sera envoyée pour information aux personnes qui nous ont écrit."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je peux rebondir sur cette information puisque le dossier du noctambus est un dossier qui a été suivi et traité par M. Thierry Spring, conseiller municipal. Il y a eu diverses séances, il y a déjà de cela quelques mois, auxquelles ont été conviées les communes du vallon. Ces communes ont discuté d'un horaire, proposé des modifications suite à la première ébauche qui avait été faite, afin d'avoir une circulation plus agréable par rapport aux activités nocturnes des jeunes. Il a également été discuté des modalités financières. Les communes ont été invitées à donner leur préavis. Le Conseil municipal de

Saint-Imier, comme à ma connaissance la plupart des communes du vallon, a donné un préavis favorable, y compris sur l'engagement financier. Maintenant, nous sommes dans l'attente de la mise en oeuvre du projet par les instances compétentes. De la part des communes, il semble que la volonté a été affirmée et confirmée.

Au sujet du Parc technologique I, rue de la Serre : Le projet d'agrandissement du Parc technologique I à la rue de la Serre, destiné à réunir à Saint-Imier, en un seul site, l'Institut des microtechniques industrielles (IMI) et l'Institut des systèmes d'information et de communication (ISIC) de la He-Arc (école d'ingénieurs), a connu une évolution favorable. Le comité stratégique de la He-Arc, puis le comité stratégique de la Hes-So, qui regroupe les conseillers d'état de tous les cantons romands et du canton de Berne, a approuvé en mai 2009 la nouvelle organisation de la He-Arc, et expressément le projet d'agrandissement à Saint-Imier. Ce projet sera mené par le Parc technologique de Saint-Imier SA, dont la commune est actionnaire majoritaire. Dans sa séance du 9 juin 2009, le conseil d'administration a fixé le calendrier de travail. Nous comptons que le dossier financier et de permis puisse être finalisé en septembre, pour des travaux qui se dérouleront en 2010, afin d'être prêts pour la rentrée 2011. Il reste encore beaucoup à faire, mais des étapes très importantes ont été franchies. Cela a été possible grâce à l'engagement et aux soutiens de nombreux acteurs, qu'ils soient communaux (le Conseil de ville par sa résolution, le Conseil municipal), régionaux (la Chambre d'économie publique, le Conseil du Jura bernois) et cantonaux (la Direction de l'instruction publique). Que tous ces acteurs soient ici remerciés pour leur action déterminante en faveur d'un projet très prometteur pour la formation ainsi que la recherche et le développement des entreprises de notre région.

Concernant la Fondation "Les Rameaux", celle-ci a été créée aujourd'hui, à 13 h 30. Le Conseil municipal a apporté son soutien en acceptant d'être membre fondateur et en versant CHF 20'000.- à titre de capital de fondation. La Municipalité n'a pas pris d'autre engagement financier. La Fondation "Les Rameaux" transformera complètement l'immeuble des Rameaux, afin d'y accueillir Mémoires d'ici et le Cejare, dans des locaux dignes de l'importance de ces deux institutions qui seront ses locataires. Le Conseil du Jura bernois se prononcera sur une subvention déterminante le 24 juin 2009, puis le Conseil-exécutif en août 2009. Si tout se passe comme souhaité, les transformations pourront débuter cet automne, pour s'achever avant fin 2010.

Au niveau de la situation économique : afin d'analyser de manière détaillée la situation actuelle, et d'examiner les réponses et les soutiens appropriés qu'une commune telle que Saint-Imier peut proposer, en parallèle à d'autres mesures cantonales ou fédérales, les commissions des finances et de l'économie et du tourisme se réuniront début juillet, dans une séance commune. Le Conseil de ville sera tenu informé du suivi lors de sa prochaine séance."

4. Adoption du rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2008

Les conseillers de ville ont reçu le rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2008. Ils sont priés de bien vouloir l'approuver.

Ouverture de la discussion :

M. François Nyfeler, président : "Je vais passer le rapport en revue en citant les chapitres de la table des matières deux par deux, je prie les personnes qui interviendront au fur et à mesure de préciser le chapitre et le numéro de la page."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Le parti radical a étudié avec attention tout le rapport. Nous avons quelques interventions qui sont des précisions sans demande de réponse. Toutefois, nous demandons que l'on en tienne compte à l'avenir".

Page 11, "Personnel employé au sein de la Municipalité" : Déjà lors du rapport 2007, nous avons demandé le détail de l'occupation du personnel. Nous constatons que ce n'est toujours pas indiqué, ainsi que l'organisation de la commune ne figure pas dans cette rubrique."

"Page 17, "Agence AVS", mais également les pages 19 "Office communal du travail" et 21 "Service d'information sur les places d'apprentissage du Jura bernois (SIPA)" : Le taux d'occupation qui est indiqué ne correspond pas à la réalité. Nous étions déjà intervenus l'an passé. Nous aimerions connaître le détail afin d'éviter toute confusion dans l'interprétation. Si nous prenons à la lettre ce qui est indiqué, les employées travaillent à plus de 130 %."

"Encore une remarque à la page 21 au niveau du SIPA, la terminologie n'est pas la bonne. Il faut remplacer "maître d'apprentissage" par "entreprise formatrice". Le maître d'apprentissage c'est la personne qui s'occupe de l'employé, c'est-à-dire le formateur dans le cas présent."

"Concernant la commission de l'équipement, page 33, au niveau des chefs de service : le chef des travaux publics est toujours M. Lino Giovannini. A notre connaissance ce service est toujours un service autonome, c'est bien ce qui est indiqué aux pages 42 et 43 du rapport. L'interprétation est-elle juste ? Nous aimerions aussi que pour les chapitres suivants on clarifie la désignation des fonctions et les droits de signature."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je ne comprends pas vraiment votre remarque. M. Lino Giovannini est le responsable des travaux publics, c'est un chef de service. Il participe aux séances de la commission de l'équipement, en général quand il est là, quand il n'est pas malade. Nous traitons dans le cadre de la commission de l'équipement aussi bien ce qui concerne le département de l'équipement au sens strict, c'est-à-dire électricité, eau, et gaz, que les affaires des travaux publics. Cette commission est là pour cela. Il n'y a pas d'autre commission pour traiter ces aspects-là. Donc, il paraît logique qu'il figure en tant que chef de service au même titre que M. Cédric Sommer, chef du service de l'électricité, et M. Christian Zihlmann, chef du service du gaz."

M. Jean-Marie Boillat, AJU : "Page 44, "Commission de gestion des bâtiments et installations sportives" : Nous avons une petite question concernant le libellé sur les motions du 15 mai et 13 décembre, probablement 2008 et non pas 2007 comme indiqué dans le rapport. Lorsqu'il s'agit de l'étude d'une motion, nous demandons que l'on mentionne dans le libellé du sujet : motion, leurs auteurs et le thème, ceci pour tous les partis, par souci d'équité et d'égalité de traitement, et de procéder de la même façon pour les interpellations."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Au sujet de la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité, page 49 : Une question de date. Est-ce que c'est réellement en automne 2008 que le bureau RWB a été mandaté pour la route cantonale ?"

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Effectivement, c'est à partir de janvier 2009 que le bureau RWB a été mandaté, c'est une erreur."

M. Cornelo Fontana, Rad. : "Page 56, "Ecole secondaire" : Est-ce que Mme Mary-Louise Aeschlimann n'était pas secrétaire des écoles et des commissions scolaires mais sans voix délibérative ?"

Mme Nicole Lebois, cheffe du département des écoles : "Elle était effectivement secrétaire des procès-verbaux, mais sans voix délibérative."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Comme c'est indiqué là, cela veut dire qu'elle est membre, et qu'il y a par conséquent un membre de trop."

"Encore un petit problème. On constate que Mme Nicole Lebois, cheffe du département des écoles, arrive à se dédoubler puisqu'elle est présidente et vice-présidente. J'imagine qu'une des deux fonctions est vacante ?"

Mme Nicole Lebois, cheffe du département des écoles : "La présidence est effectivement vacante, depuis fin 2007"

M. Stéphane Boillat, maire : "Juste une précision. L'indication "présidente a.i", veut bien dire "présidente ad intérim"."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Oui, mais on ne peut pas être "président" et "vice-président" en même temps."

M. Stéphane Boillat, maire : "C'est-à-dire que la fonction de président quand il n'y en a pas est assumée par le vice-président. C'est de cette manière qu'il faut lire le rapport. On serait très heureux de trouver parmi vous un président pour cette commission."

Mme Danièle Kiener, Soc. : "La fraction socialiste se demande si la bibliothèque municipale effectue le prêt inter-bibliothèque et si elle fait partie du réseau RERO ou RBNJ (réseau des bibliothèques neuchâteloises et jurassiennes) ?"

Mme Nicole Lebois, cheffe du département de la culture : "Le RBNJ est en fait le réseau neuchâtelois et jurassien du RERO réseau romand des bibliothèques de Suisse occidentale qui regroupe, lui, plus de 200 bibliothèques. La bibliothèque régionale n'est pas partenaire du RBNJ. Pour en faire partie, elle devrait changer son logiciel actuel et acquérir un logiciel spécifique onéreux. Le service de prêt entre bibliothèques permet à notre bibliothèque régionale d'emprunter des livres dans toutes les bibliothèques de Suisse. Même sans faire partie du RBNJ, un mot de passe permet aux bibliothécaires d'entrer dans le catalogue collectif du RERO et leur donne ainsi accès au catalogue virtuel du RBNJ. Ce service de prêt entre bibliothèques permet aux lecteurs de notre région d'emprunter les livres qu'ils ne trouvent pas à Saint-Imier moyennant une participation aux frais de CHF 3.-."

M. Patrick Linder, Soc. : "Sur la base de cette explication, est-ce qu'il serait envisageable d'introduire la bibliothèque au RERO ou c'est le même problème de logiciel ?"

Mme Nicole Lebois, cheffe du département de la culture : "Les bibliothécaires peuvent déjà entrer dans le catalogue collectif du RERO."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Concernant la page 77, "Crescentia SA" : Sous la rubrique : "Conseil d'administration", y a-t-il un secrétaire des verbaux dans la SA ? Si oui, nous souhaitons qu'il figure dans le rapport.

Lorsque le Corps électoral a accepté le 28 novembre 2004 le crédit d'engagement de CHF 1'600'000.- pour le projet "Parc technologique II", CHF 1'000'000.- ont été attribués à l'achat d'actions de la société soit à créer Crescentia SA. Il découle de ce qui précède qu'indirectement tous les habitants de Saint-Imier sont actionnaires puisqu'ils ont tous contribué à la constitution du capital. Nous avons une question et une proposition :

1. Les statuts de la SA Crescentia précisent que l'assemblée a le droit inaliénable d'approuver le rapport de gestion composé du rapport annuel et des comptes annuels. La SA ayant été constituée avec un capital provenant de l'argent du contribuable, ne serait-il

pas possible de faire parvenir et non pas de publier dans ce rapport, le rapport annuel et les comptes annuels aux chefs de fraction ?

2. Nous suggérons également à l'actionnaire principal d'étudier la possibilité d'augmenter le nombre d'administrateurs, par exemple à 11 personnes, une personne par parti. L'article 16 des statuts de Crescentia l'autorise.

Nous avons encore un souhait, la commission de construction du "Parc technologique II" n'a à notre connaissance jamais été dissoute et remerciée. Si tel est le cas, nous proposons que la démarche soit faite."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous prenons note des propositions qui sont faites et nous examinerons quelles suites pourront être y données. S'agissant des comptes, a priori le Conseil d'administration débattre de la suggestion présentée. Par contre, dans le fonctionnement du Conseil d'administration, j'aimerais vous rendre attentifs au fait que le Conseil municipal fonctionne comme Conseil d'administration, ce qui permet une gestion rapide et souple de cette société. J'aimerais dire que la façon de fonctionner a donné toute satisfaction me semble-t-il à ce stade."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "concernant la dissolution ou non de la commission, je peux vous répondre de la manière suivante. Puisque le Parc technologique II a été vendu, et que maintenant nous pourrions envisager quelque chose d'autre, nous avons pensé qu'en gardant cette commission, la structure organisationnelle était déjà en place. Maintenant, si le Conseil de ville veut la dissoudre, pour moi cela est égal."

M. Cornelio Fontana, Rad. "C'est une réflexion que nous ne nous sommes pas faites. Je demande que l'on nous laisse jusqu'au prochain conseil pour répondre."

M. François Nyfeler, président : "Très bien nous sommes arrivés à la fin, je remercie les personnes qui ont réalisé ce rapport... ."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Je m'excuse, il y a encore l'annexe au rapport concernant la commission de gestion."

M. François Nyfeler, président : "C'est juste excusez-moi."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Dans le rapport de la commission de gestion, partie annexe, page 1, concernant le règlement sur les émoluments. Depuis 2007, le nouveau règlement est en chantier dans l'administration et les commissions municipales. Si l'on se réfère au site internet de la commune, on constate que l'article 5 du règlement n'a pas été appliqué et que le tarif n'a pas été réadapté chaque fois que l'indice du coût de la vie augmente de dix points et ceci depuis son entrée en vigueur en 1992. Nous prions donc le Conseil municipal de procéder à l'adaptation en conformité avec l'article précité. Afin de faire avancer le dossier, nous proposons la création d'une commission temporaire pour réactualiser ce règlement "vieux" de 17 ans."

M. François Nyfeler, président, "Très bien, puisque plus aucun membre ne semble vouloir s'exprimer, je pense que cette fois nous pouvons passer au vote... ."

M. Cornelio Fontana, Rad. "Je souhaiterais que les fractions puissent encore s'exprimer sur le rapport de manière globale comme cela se fait toutes les années."

M. François Nyfeler, président : "M. Cornelio Fontana, Rad., j'ai demandé si quelqu'un voulait encore s'exprimer."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Alors, excusez-moi. Dans ce cas : Le parti radical a étudié avec un attention toute particulière ce rapport qui est le résultat du travail d'une année des

autorités et de l'administration. Nous constatons que le nombre de dossiers est en constante augmentation, que la complexité de ceux-ci n'échappe à personne et surtout que la diversité est énorme. Il suffit de parcourir les pages 6 à 9 du rapport pour constater la nature et l'origine des affaires. Le parti radical tient à remercier M. le maire, le Conseil municipal, les commissions municipales, les commissaires, le personnel de l'administration et des divers services pour leur engagement au service de notre commune, afin qu'il fasse toujours bon vivre à Saint-Imier. Le parti radical approuve le rapport."

M. Jean-Marie Boillat, AJU : "La fraction alliance jurassienne a pris connaissance avec un vif intérêt de ce rapport émanant du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale. En conclusion, la fraction alliance jurassienne adresse ses sincères remerciements à toutes les personnes qui contribuent à la bonne marche de notre cité et à son développement. Nous recommandons d'accepter le rapport."

Mme Danièle Kiener, Soc. : "C'est avec un grand plaisir que la fraction socialiste a pris connaissance du rapport du Conseil municipal. Cette rétrospective sur l'année écoulée nous a appris entre autres que pour une fois les naissances avaient dépassées les décès et nous nous en félicitons. D'autre part, nous sommes fiers d'avoir concrétisé la vente de Crescencia. Cette vente est le symbole d'une ville qui bouge, qui crée et qui se bat. Bravo à tous."

Au vote, le rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2008, avec les remarques venant d'être exprimées, est approuvé à l'unanimité.

5. Comptes 2008 : Attribution de CHF 200'000.- au fonds "Projets de développement" – décision

Rapport du Conseil municipal (points 5 à 7 de l'ordre du jour) :

Comme on le sait, 2008 est la première année où les comptes sont bouclés en tenant compte de la baisse de quotité intervenue (1,69 au lieu de 1,84).

Le résultat est favorable. Parmi d'autres points importants qui ressortent des documents remis, on se bornera à signaler que l'impôt sur le revenu des personnes physiques a atteint 7,838 millions de francs, soit CHF 860'000.- de mieux que le budget. En fait, malgré la baisse de quotité intervenue, le produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est supérieur en 2008 à ce qu'il avait été en 2007. C'est un élément non négligeable, même s'il faut conserver à l'esprit que ces montants sont des totaux qui incluent plusieurs années fiscales.

Comme déjà indiqué, il faut rappeler que le financement des eaux usées devra faire l'objet d'une étude approfondie cette année. En effet, la conjonction de rentrées moins importantes que prévu et du maintien de l'obligation de financer les fonds de maintien de la valeur de la Step à un niveau élevé malgré les travaux de rénovation récents entraînent un déficit important de ce secteur qui doit être équilibré.

Sur la base du bon résultat financier 2008, il est proposé d'attribuer CHF 200'000.- au fonds "Projets de développement" et CHF 235'550.- au financement spécial "Entretien des routes communales". En portant le fonds "Projet de développement" à CHF 1'200'000.- on atteint un niveau satisfaisant, qui permettra d'assurer des investissements de développement si le ralentissement conjoncturel persiste. On renforce ainsi la capacité de développement de la Municipalité. L'attribution additionnelle au financement spécial "Entretien des routes communales" tient compte de l'hiver 2008/2009 particulièrement rigoureux; elle permettra d'envisager au mieux les travaux d'entretien rendus nécessaires par les dégâts subis par les chaussées.

Cette année, une part importante de l'excédent de recettes du compte de résultat n'a pas été utilisée à des fins de dépréciations supplémentaires ou de provisions. Unanime, la commission des finances a préavisé de porter cet excédent en augmentation de la fortune nette. Le Conseil municipal a souscrit à cette démarche, estimant d'une part que le niveau des fonds ayant fait l'objet d'attribution les années précédentes était suffisant et que, d'autre part, une augmentation de la fortune communale était judicieuse afin d'affronter dans les meilleures conditions les effets prévisibles de la crise économique intervenue à fin 2008.

En effet, il est évident que la situation économique a brusquement changé, et qu'il faut s'attendre à un exercice 2009, et surtout 2010, beaucoup plus difficile si la crise actuelle ne s'atténue pas dans les prochains mois. Toutefois, la Municipalité de Saint-Imier peut aborder cette phase avec une fortune supérieure à 10 millions de francs; cela doit encourager à faire preuve de confiance, sans ignorer les difficultés à venir.

Le Conseil municipal et la commission des finances, unanimes, vous proposent de procéder aux deux attributions proposées ainsi que d'approuver les comptes 2008 et, conformément à l'art. 78 de l'ordonnance sur les communes du 16 décembre 1998, d'attribuer à la fortune nette l'excédant de recette de CHF de CHF 756'175.67.

Après cette opération, le compte de fortune nette s'élève à CHF 10'019'195.03 au 31 décembre 2008.

Ouverture de la discussion :

M. Patrick Tanner, AJU : "Permettez-moi de m'exprimer ici de manière globale sur les points 5 à 7 de l'ordre du jour, tout en nous permettant éventuellement de revenir ponctuellement sur certaines questions lors de l'étude détaillée des comptes au point 7. Nous avons étudié les comptes portés à notre connaissance avec tout le soin et l'attention requis. Les comptes qui nous sont soumis ce soir sont excellents et ils sont le reflet de la bonne marche des affaires de l'année 2008, ou du moins de ses trois premiers trimestres. Avec une quotité abaissée de 1.84 à 1.69 et une diminution de la fiscalité liée à la révision de la loi cantonale, les comptes 2008 donnent raison à notre conseil et confirment le développement favorable que notre ville connaît, avec également une augmentation de presque 1 million de francs des recettes fiscales prévues pour les particuliers. Après dépréciations et probables attributions à différents fonds de réserves pour CHF 435'550.-, les comptes 2008 bouclent encore avec un excédent de recette de CHF 756'175.67. Cet excédent viendra porter la fortune nette de notre commune à plus de 10 millions de francs. Tous les indicateurs semblent donc positifs pour affronter les quelques années à venir, plus difficiles en raison du ralentissement économique que nous vivons actuellement. Il faut donc rester optimiste et c'est aujourd'hui plus que jamais que notre commune doit continuer d'investir. Investir pour rester compétitifs et attrayants, investir pour soutenir la relance, mais investir intelligemment et utilement, pour ne pas hypothéquer l'avenir des prochaines générations. Les projets sur les rails qui nous sont proposés ce soir ainsi que le plan des investissements confirment cette volonté. Il est donc temps de défendre ces dossiers importants que sont la construction d'un bâtiment pour les classes d'école enfantines et à journée continue, de poursuivre le développement des infrastructures telles que les halles de gymnastique, tout en conservant les moyens de maintenir nos infrastructures actuelles. C'est sur cette note positive que notre fraction acceptera les attributions de CHF 200'000.- au fonds "Projets de développement" et de CHF 235'550.- au financement spécial "Entretien des routes communales". Nous tenons ici, d'ores et déjà, à adresser, avant l'adoption formelle des comptes, nos remerciements au Conseil municipal, à l'administrateur et son équipe ainsi qu'à la commission des finances pour leurs gestions rigoureuses et professionnelles des finances communales."

M. Patrick Linder, Soc. : "Une intervention brève. Au vu des résultats qui sont affichés par nos comptes, le parti socialiste accepte avec plaisir cette proposition d'attribution au fonds "Projets de développement", en espérant qu'il s'avèrera un outil précieux dans cette période effectivement peu souriante."

M. François Nyfeler, président, propose de passer au vote.

M. Yves Houriet, Rad. : "Je m'excuse, mais je souhaite que l'on procède à une votation point par point. Je constate que des commentaires sont faits sur les points 5 à 7 pour le moment en un seul bloc."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je suis obligé d'intervenir. Il est évident qu'il faut voter point par point. Le point 7 de l'ordre du jour doit venir après les points 5 et 6 puisque le résultat des comptes va dépendre des attributions que vous allez faire ou non."

Les membres semblent être au clair sur la manière de procéder.

M. François Nyfeler, président : "Cette question ayant été éclaircie, je propose donc de passer au vote du point 5."

Au vote, l'attribution de CHF 200'000.- au fonds "Projets de développement" est acceptée à l'unanimité.

6. Comptes 2008 : Attribution additionnelle de CHF 235'550.- au financement spécial "Entretien des routes communales" – décision

M. Patrick Linder, Soc. : "Nous acceptons aussi avec plaisir cette attribution à ce fonds, en espérant qu'il permettra de réparer les dégâts que notre rude climat occasionne à notre réseau de routes."

Au vote, l'attribution additionnelle de CHF 235'550.- au financement spécial "Entretien des routes communales" est acceptée à l'unanimité.

7. Adoption des comptes communaux 2008

M. François Nyfeler, président : "Je remercie M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et ses collaborateurs pour la bien facture de leur travail ainsi que l'excellente présentation des comptes. En premier lieu je vais passer les premiers chapitres de la table des matières et je m'arrêterai si vous avez des questions ou commentaires."

M. Frédéric Bürki, Rad. : "A la page 58, position 011.318.01 "Réalisation oeuvre d'art z.i. La Clef", il y figure CHF 0.- au budget, CHF 6'196.40 dans les comptes et un dépassé du même montant. Le commentaire est libellé comme suit : Décision du conseil de ville de faire réaliser une oeuvre d'art à la zone industrielle "La Clef" représentative du développement industriel de notre cité (dépense estimée : CHF 60'000.00) montant dépensé à fin 2008 CHF 40'422.10. Dans ce contexte, peut-on me dire comment a été votée cette dépense ? Fait-elle partie des crédits d'engagements ? Si un dépassement de CHF 6'196.40 est voté dans ces comptes, à combien se monte la dépense totale ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "L'histoire mérite peut-être d'être rappelée d'autant plus que son inauguration aura lieu le 24 juin prochain. C'est une motion qui a été déposée en octobre 2005 et qui avait fait l'objet d'un rapport. A l'appui du rapport, et en le transmettant, le Conseil municipal avait indiqué qu'il estimait que la dépense était de l'ordre de CHF 60'000.-, et puis que cette dépense ferait l'objet d'un crédit extraordinaire. Lorsque cette motion a été acceptée par le Conseil de ville, la dépense a été traitée de la manière suivante : nous n'avons pas considéré ceci comme un investissement unique en votant CHF 60'000.-, et puis en le débitant. Dans ces CHF 60'000.-, il n'y a pas seulement de l'investissement en matériel comme l'or, le socle, le fer,... Il y a aussi les prix, la publicité, et puis des démarches auprès

des artistes. Nous avons préféré mettre l'ensemble des dépenses dans le compte de fonctionnement, comme si c'était en quelque sorte de "l'entretien", et puis en présentant chaque fois que la dépense avance l'état du compte. Normalement, si tout s'était passé correctement, nous aurions dû avoir dès 2007 la dépense totale, et vous auriez vu sur une seule année comptable qu'on était arrivé dans le montant de la dépense estimée. Mais, comme vous le savez il est arrivé ce qui est arrivé, c'est-à-dire que notre œuvre d'art s'est trouvée sur une zone agricole, sur le territoire de la commune de Sonvilier, en propriété cantonale, et cela nous a valu quelques tracasseries administratives. Ceux-ci nous ont obligé à faire un parcours qui a duré environ 18 mois dans les méandres de l'administration, pour arriver à un permis de construire qui nous a été octroyé cette année. Ceci fait que les frais qui ont été engagés, c'est-à-dire à un moment donné il a fallu se décider pour acheter le fer, réserver l'or, défrayer les artistes, ont été mis dans le compte de fonctionnement. En 2008, on a dépensé dans cette affaire la somme de CHF 6'196.40. Puis, vous voyez que dans les commentaires, le montant total qui a été dépensé jusqu'à 2008 est indiqué, il s'agit de CHF 40'422.10. Le solde qui sera dépensé cette année pour achever l'œuvre d'art figurera dans les comptes de cette année, avec l'état de la dépense."

M. Frédéric Burki, Rad., remercie M. le maire.

M. François Nyfeler, président, indique avoir fini de passer en revue les comptes 2008.

M. Yves Houriet, Rad. : "Les comptes communaux ont comme chaque année donné à chacun l'occasion de s'exprimer lors de nos fractions. Comme on le sait et comme cela a déjà été répété, ces comptes sont les premiers qui bouclent avec la baisse de quotité. Malgré cet élément, les comptes bouclent avec un bénéfice de plus de CHF 750'000.-, après attributions de CHF 200'000.- au fonds de développement et CHF 235'550.- au financement spécial "Entretien des routes communales". Une partie des faits marquants est clairement énumérée dans le rapport des comptes 2008, soit l'analyse des recettes fiscales, les résultats des tâches financées par un financement spécial soit l'eau propre, l'eau usée, l'enlèvement des déchets, et le gaz, la constitution de provision concernant les vacances et les jours de congé des employés communaux. Le résultat de la vente des murs de l'hôpital y est également expliqué. Bien que le niveau d'investissement soit nettement en dessous de celui budgété, il est tout de même intéressant avec un volume de 3,677 millions de dépenses. D'autres points figurant dans ce rapport, mais non expliqués de manière détaillées, m'ont également interpellés. Le budget 2008 avait été établi avec un volume de 34,657 millions, soit déjà pratiquement 1 million de plus que le volume des comptes 2007. Les charges de l'année 2008 ascendent à CHF 36,355 millions, soit CHF 1,698 millions de plus que budgété. Le long tableau des crédits additionnels des pages 58 à 71 nous donnent les explications des dépassements pour un total de CHF 3,749 millions, soit plus de 10 % du budget 2008, ce qui est énorme. Le point 5 du rapport préliminaire intitulé commentaires du résultat des comptes note, je le cite : "On remarque donc, au vu des éléments mentionnés ci-dessus, que l'exercice 2008 est réjouissant. Mais que nous réserve l'avenir ? La crise mondiale, financière et économique, a commencé à déployer ses effets dévastateurs à fin 2008, et il est impossible de prévoir les effets négatifs qu'elle engendrera, ni leur durée. Il s'agira d'être attentivement à l'écoute de ce qui se passe et si nécessaire, d'agir dans des délais plus ou moins courts. Seule notre fortune de 10 millions à fin 2008 nous permet d'observer la situation conjoncturelle actuelle gravissime avec une certaine sérénité". Ces déclarations m'amènent les réflexions suivantes : premièrement, lors de la demande et de modification du règlement du fonds de chômage en vue de soutenir les entreprises dans leurs investissements immobiliers, notre groupe avait déjà souligné le fait que les situations évoluent très rapidement. La nécessité d'être réactif est donc plus que jamais obligatoire et les paroles ne suffisent pas. C'est donc par les actes que nous trouverons les moyens d'atténuer les effets de cette crise. Montrons-nous créatifs et excellents. C'est par la qualité de nos réflexions que, peut-être, de nouvelles voix non exploitées verront le jour et permettront de dépasser ce cap difficile. Deuxièmement, une rectification s'impose concernant l'observation que seule notre fortune de 10 millions nous permet d'observer la

situation conjoncturelle actuelle avec sérénité. Il ne doit pas être occulté que diverses positions non négligeables de notre bilan auront également pour effet de voir l'avenir avec une certaine sérénité. J'en veux pour preuve les provisions du compte de fonctionnement de 1,073 millions, les provisions pour pertes de 1,461 millions, ainsi que les financements spéciaux basés sur nos règlements communaux de 3,501 millions, en ayant fait abstraction du fonds de chômage et du fonds de réserve de crise de 4,659 millions. D'autres instruments, comme les moyens de notre société anonyme Cresentia dont on ne connaît pas réellement les possibilités, peuvent également être utilisés à l'avenir afin de dynamiser ou de soutenir les efforts que nous pourrions entreprendre. Troisièmement et je l'ai déjà souligné, le volume a été largement dépassé avec un total de crédit additionnel de 3,749 million par rapport au budget. Dans toute réflexion financière doit intervenir un facteur d'analyse des dépenses. Les comptes de cet exercice ne sont pas satisfaisants à ce niveau. Espérons qu'à l'avenir, les crédits et budgets seront mieux maîtrisés, et que cet aspect nous permettra également d'observer la situation difficile avec une certaine sérénité sans pour autant augmenter la quotité actuelle. Mais changeons de discours, car les chiffres et les analyses n'intéressent souvent que ceux qui les traitent, disait un illustre mathématicien. Ces comptes reflètent à tous niveaux l'organisation et les prestations que notre commune offre, met en place ou est obligée de mettre en place pour ses concitoyens. Notre fraction souscrit donc aux deux attributions proposées et approuve ces comptes 2008, avec remerciements à toutes les personnes ayant oeuvré au bon fonctionnement financier de notre commune."

M. Patrick Linder, Soc. : "Il faut bien reconnaître qu'au moment de l'adoption des comptes, on a parfois l'impression de chanter le même refrain. Le même refrain, car ces dernières années ce moment nous a souvent valu d'agréables surprises du moins plus agréables que celles qui avaient été budgétées. Lors de faits exceptionnels ou plus fondamentalement dus à une conjoncture plus favorable, ceci peut expliquer les résultats positifs. Ils ont finalement conduit à une baisse de la quotité qui développe cet effet, pour la première fois sur les comptes 2008. Ces comptes présentent un bénéfice favorable, qui s'explique cette fois-ci principalement par l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Un impôt sur lequel pèse là aussi la marge des affaires. C'est dire par là qu'il reste peu probable que les comptes 2009 nous réservent d'aussi agréables surprises. Sans compter que l'impôt sur le revenu des personnes morales sera vraisemblablement affecté. Pourtant avec les deux attributions que nous venons d'accepter, ainsi qu'avec l'excédent de cette recette à notre fortune, nous sommes désormais à 10 millions. Saint-Imier peut envisager l'avenir avec une certaine confiance, tout en maintenant ses investissements. Ayant exprimé l'importance qu'elle accorde à notre politique d'investissement, la fraction socialiste adopte les comptes 2008 avec des remerciements particuliers à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et à son équipe."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je veux juste apporter une précision par rapport aux crédits additionnels et au montant de 3,7 millions. J'aimerais rappeler que certains dépassements sont liés simplement aux attributions dont vous avez décidées ce soir. Le fait d'attribuer CHF 200'000.- au crédit de développement, ceci fait un dépassement de CHF 200'000.-. Il en va de même pour la provision pour la péréquation, ainsi qu'à l'avance qui a été consentie au home Hébron, pour pouvoir débiter les travaux. Voilà ce que je voulais encore ajouter."

Au vote, les comptes communaux 2008 sont adoptés à l'unanimité.

Il est 20 h 20, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, est remercié et quitte la séance.

8. Rapport du Conseil municipal sur l'utilisation du fonds de chômage de la commune municipale de Saint-Imier – approbation éventuelle

Les conseillers de ville ont reçu le rapport d'utilisation du fonds de chômage et sont priés de bien vouloir l'approuver.

Ouverture de la discussion :

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "C'est une sorte de proposition. Nous avons ce point 8, nous avons beaucoup de points à l'ordre du jour. Si je regarde en page 151 et 152 des comptes communaux, nous avons toute l'évolution du fonds de chômage. Surtout en page 152, nous avons toute la liste des prêts. Il me semble, à moins qu'une raison légale formelle s'oppose, qu'en indiquant, par exemple, dans la colonne de devant les numéros des prêts, l'année, nous aurions toute la vision nécessaire. Par l'adoption des comptes, et je crois que le parti radical avait une fois demandé si c'était réellement une approbation de ce rapport que nous faisons, on pourrait valider aussi l'évolution du fonds de chômage. Je proposerais que ce point 8, que nous acceptons, puisse être à l'avenir "éliminé" s'il n'y a pas une raison formelle de le garder, avec juste la remarque d'avoir aussi les numéros et les années de l'attribution des objets dans les comptes".

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous examinerons votre proposition. Je pense que nous la soumettrons de toute manière à la commission des finances. Il est possible que nous soyons obligés de présenter un rapport en raison des dispositions du règlement."

Au vote, le rapport du Conseil municipal sur l'utilisation du fonds de chômage est approuvé à l'unanimité.

9. Rapport final de la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives concernant la motion "Actualisation des besoins en halles de gymnastique" – décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu le rapport établi par la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives concernant la motion "Actualisation des besoins en halles de gymnastique" déposée le 24 avril 2008 par la fraction alliance jurassienne.

Conformément à l'art. 3 al. 1 du règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, il appartient à celui-ci de prendre une décision sur la base du rapport établi par la commission compétente.

Ouverture de la discussion :

Mme Christiane Baur Widmer, Soc. : "La fraction socialiste constate que nous devons nous prononcer ce soir sur deux motions qui concernent deux sujets quasi identiques, à savoir, si vous me permettez le raccourci, l'étude d'une augmentation du nombre de halles de gymnastique dans notre village. Le résultat de l'enquête menée par la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives montre qu'il y a actuellement un manque de disponibilité des halles de gymnastique. La solution préconisée d'une extension des halles existantes nous paraît judicieuse, d'une part du fait de sa localisation au centre du village, à proximité des écoles, d'autre part du fait que la réunion des halles dans un seul site permettra l'organisation de manifestations sportives dans notre commune. En effet, la mise sur pied par exemple de tournois nécessite l'utilisation de plusieurs halles sur un même site. La fraction socialiste accepte donc la proposition de la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives et la remercie d'ores et déjà de bien vouloir approfondir l'étude du dossier."

M. Daniel Müller, Rad. : "La fraction radicale est d'accord avec la motion d'alliance jurassienne."

Mme Katia Ermel, AJU : "L'enquête demandée par notre fraction démontre clairement que les halles de gymnastique ne répondent plus du tout aux besoins des diverses écoles et associations sportives. Ce complexe datant de 1973 et qui se trouve idéalement situé au coeur de la localité a véritablement besoin d'être agrandi, afin d'offrir aux personnes de tout âge un endroit adéquat et fonctionnel pour pratiquer leur sport. Ce projet est nécessaire car il fait partie intégrante de la qualité de vie de notre cité et qu'il en accentuerait l'image dynamique. L'excellent rapport établi par la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives, que nous tenons à remercier au passage, prouve que ce projet est parfaitement réalisable. De plus, le coût engendré par cette réalisation serait allégé grâce à la subvention accordée pour le sport. Les plans réalisés nous montrent que les besoins seraient couverts avec les 2 nouvelles halles et que des gradins seraient installés afin de permettre aux spectateurs d'assister aux matchs et autres compétitions sportives. Il serait également possible d'organiser des compétitions de plus grande envergure sans devoir se déplacer dans d'autres localités. La fraction alliance jurassienne se rallie à la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives afin que l'étude présentée soit approfondie."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Nous acceptons la proposition et partageons les avis qui ont été émis pour ce point 9. Il nous paraît judicieux de garder les halles au même endroit. La seule chose, que je vais reprendre au point 10 si nécessaire, c'est de voir dans quelle mesure une rénovation des halles existantes ne devrait pas être prise en compte. Nous risquons de nous retrouver avec de belles halles du côté Nord et puis de l'autre les anciennes qui sont vieillissantes. Nous souhaiterions qu'il n'y ait pas de "désaccord" à ce niveau-là."

M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives. "Dans ces halles nous avons refait les fonds, ceux-ci sont neufs. Il y a régulièrement de l'entretien. Elles ne sont pas dans un mauvais état, et ne sont pas "dépassées"."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Je vous remercie pour votre réponse. C'est surtout une allusion aux douches où il me semble, pour les avoir utilisées, qu'elles sont un peu "déglinguées" pour parler français ordinaire. Dans ce complexe, il me semble qu'au niveau des vestiaires, ils mériteraient que quelque chose soit réalisée pour qu'ils soient à niveau."

Au vote, le rapport final de la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives concernant la motion "Actualisation des besoins en halles de gymnastique" est accepté à l'unanimité.

10. Rapport final de la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives concernant la motion "Etude d'un projet de construction d'une salle polyvalente" – décision

Rapport du Conseil municipal :

Nous vous remettons en annexe le rapport établi par la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives concernant la motion "Etude d'un projet de construction d'une salle polyvalente" déposée le 23 octobre 2008 par la fraction radicale. Conformément à l'art. 3 al. 1 du règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, il appartient à celui-ci de prendre une décision sur la base du rapport établi par la commission compétente.

Ouverture de la discussion :

M. Daniel Müller, Rad. : "Nous remercions la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives pour le traitement rapide de notre motion, ainsi que la documentation qui nous a été remise. Un premier constat : le déficit en leçons de gymnastique est encore supérieur à ce que nous avons estimé. Il manque 120 heures pour les écoles, en particulier celles du secondaire 2, formation professionnelle. Selon les normes fédérales ceci équivaut à trois salles de gymnastique. La première évaluation financière faite par la commission se situe entre 9 à 9,5 millions de francs. Le parti radical a toujours défendu une gestion financière rigoureuse et réaliste, car les dettes d'aujourd'hui sont les impôts de nos enfants demain. Malgré une situation financière saine actuellement la commune de Saint-Imier ne peut pas investir un tel montant, sans compromettre d'autres investissements qui sont indispensables dans les trois prochaines années. Néanmoins, le problème subsiste sur le fond, si rien n'est entrepris. Aussi, nous sommes favorables à la construction de deux halles supplémentaires au Nord du complexe actuel des halles de gymnastique. Nous demandons que dans le projet d'étude, les cantonnements militaires soient transformés en lieu d'accueil convivial pour des groupes. Ce qui serait une valeur ajoutée pour la promotion touristique de Saint-Imier et sa région. Par contre, nous ne sommes pas disposés à attendre 2013 pour la réalisation du projet selon le plan financier du Conseil municipal. Nous demandons expressément que le projet soit présenté au Corps électoral en 2010. En ce qui concerne la salle polyvalente, nous vous proposons d'accepter la motion et d'élargir l'étude comme proposée dans cette dernière au niveau du Haut-Vallon. Une telle réalisation serait un outil promotionnel de qualité pour accueillir des congrès et des manifestations d'importance nationale. Nous demandons que la poursuite de l'étude soit confiée à la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives."

Mme Christiane Baur Widmer, Soc. : "Comme nous l'avons déjà exprimé au point précédent, le parti socialiste est favorable à l'étude d'une extension des halles de gymnastique sur leur emplacement actuel. Toutefois, il nous paraît intéressant d'inclure certaines options du point 10 à savoir la construction d'un étage de réunion et d'activités pour les sociétés. La fraction socialiste propose donc d'approfondir l'étude du dossier telle que présenté au point 9 en y ajoutant l'étude approfondie de la construction d'un étage supplémentaire pour l'implantation de locaux pour les sociétés locales telle que préconisée dans la motion radicale."

Mme Katia Ermel, AJU : "Après avoir étudié attentivement ce dossier, la fraction alliance jurassienne estime onéreux le projet à 9 millions. De plus, cette réalisation devrait se faire de manière excentrée, ce qui aurait pour conséquence des problèmes liés à la sécurité au niveau du trajet des enfants ainsi que des horaires à respecter. En effet, il n'est déjà pas facile actuellement pour les maîtresses et les maîtres d'école d'arriver à temps et à l'heure à la gymnastique, le problème serait considérablement accru si les halles se situaient loin des écoles. Mais nous estimons que, malgré tout, l'étude doit être poursuivie par la commission. La variante économique nous paraît cependant la plus adaptée pour notre cité."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Force citoyenne partage grandement tous les arguments présentés ce soir. Le projet le plus raisonnable et intéressant est celui avec au 3^{ème} étage des salles pour les sociétés. La remarque du parti radical concernant les locaux de protection civile est intéressante. J'ajoute ma remarque faite au point 9, avec une légère rénovation des locaux sanitaires, et dans ce sens-là nous approuvons que l'étude soit approfondie, mais en aucun cas sur des locaux excentrés et en se restreignant à rester sur le site actuel."

Au vote, le rapport final de la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives concernant la motion "Etude d'un projet de construction d'une salle polyvalente" est accepté à l'unanimité.

M. Patrick Linder, Soc. : "Si je comprends bien ce qui va se passer, c'est que les deux motions que nous venons de traiter vont en quelque sorte fusionner puisque nous nous sommes entendus sur les deux ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "A mon sens, avec l'acceptation qui vient d'avoir eu lieu pour les deux motions, la procédure dite "motion" est terminée et la direction est donnée par le Conseil de ville. Il va être demandé à la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives qu'elle propose un mandat pour un crédit d'étude. Dans l'élaboration de ce mandat, elle va s'inspirer de tout ce qui s'est dit aujourd'hui pour en quelque sorte en faire la synthèse et retenir la variante qui sera dégagée. Après, il faudra libérer un crédit. S'il est de la compétence du Conseil municipal, il sera libéré. Si la compétence est du Conseil de ville, vous devrez vous prononcer. Je pense que c'est la procédure qu'il faut suivre maintenant."

M. Patrick Linder, Soc. : "Très bien, nous attendons de voir."

11. Rapport final de la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité concernant la motion "Plan de circulation et stratégie future en matière de trafic routier" – décision

Rapport du Conseil municipal :

Nous vous remettons en annexe le rapport établi par la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité concernant la motion "Plan de circulation et stratégie future en matière de trafic routier" déposée le 23 octobre 2008 par la fraction socialiste.

Conformément à l'art. 3 al. 1 du règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, il appartient à celui-ci de prendre une décision sur la base du rapport établi par la commission compétente.

Ouverture de la discussion :

M. Jean Pascal Lüthi, Soc. : "La fraction socialiste a pris note du rapport précité. Nous partageons le point de vue de la commission. Saint-Imier souffre d'une carence en places de stationnement de longue durée situées à proximité du centre. Nous sommes aussi d'accord qu'un parking souterrain répondrait, suivant sa taille, partiellement ou complètement, à ce problème. Par contre, l'application d'un système de vignettes, utilisé d'ailleurs dans plusieurs villes, pour les bordiers, nous paraît réalisable et nous divergeons dans ce point de l'avis de la commission. Concernant la route de contournement, nous rejoignons les arguments cités dans la réponse de la commission. Dans un avenir proche, cette solution ne peut, à notre avis, pas être retenue. Nous proposons donc que la commission poursuive son travail avec par exemple des solutions complémentaires, ou mixtes, comme : parking souterrain plus vignette pour les bordiers."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Le manque de places de stationnement ainsi que les problèmes liés au trafic de transit sont des thèmes qui préoccupent aussi notre fraction. L'analyse des besoins et les possibilités d'amélioration proposées par le rapport préparé par la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité n'ont pas manqué de retenir toute notre attention. Permettez-moi de commenter les conclusions pour que la commission puisse continuer à plancher de manière plus approfondie sur ce sujet. Nous sommes tout à fait d'accord sur le fait que le stationnement de courte durée ne peut être amélioré que par le passage en zone bleue de certaines places actuellement en zone blanche; il n'est pas normal par exemple que la place devant le nouveau bâtiment communal soit encore en zone blanche. Mais en procédant à ces modifications, il est impératif de compenser ces pertes de places de stationnement de longue durée. Contrairement à ce qui est dit dans la motion, nous persistons à penser que l'introduction d'un système de macarons n'est pas à abandonner. Il paraît également indispensable de construire un parking souterrain. Nous en

reparlerons aux points 16 et 17, car nous privilégions la variante rue du Temple 19. Nous sommes conscients que l'idée d'une route de contournement est irréaliste en l'état actuel des choses. Il faut par conséquent abandonner cette idée. Nous suggérons à la commission de poursuivre son étude en fonction de ces remarques et d'ores et déjà nous remercions les membres qui ont planché sur ce dossier."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Nous avons étudié attentivement ce rapport. Nous en partageons la plupart des conclusions, cependant nous sommes d'avis que dans les variantes, certaines nous paraissent pouvoir être écartées dans un premier temps, à savoir la variante 2 qui ne nous a pas convaincus de par son ampleur sous l'esplanade. La variante 4 guère plus, et la variante 5 ne nous paraît pas réellement de notre compétence mais plutôt du canton. Nous privilégions les variantes 1 et 3. La variante 3, nous y reviendrons tout à l'heure. La variante 1 "Place du 16 Mars" peut-être, mais dans le futur. Concernant la route de contournement, il est clair que nous abandonnons simplement."

Au vote, le rapport final de la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité concernant la motion "Plan de circulation et stratégie future en matière de trafic routier" est approuvé à l'unanimité.

12. Plan de quartier "Parc éolien Mont-Crosin / Mont-Soleil / Montagne du Droit" – décision

Rapport du Conseil municipal :

Les membres du Conseil de ville ont reçu le dossier relatif à cet objet.

Les premières éoliennes ont été implantées sur la base de l'art. 24 LAT (construction hors de la zone, imposée par sa destination).

La pratique ayant changé, l'application de l'art. 24 LAT n'est plus admise. L'implantation d'éolienne n'est donc possible que moyennant l'élaboration d'un plan de quartier qui fixe les prescriptions applicables et permettra de fonder les permis de construire de nouvelles éoliennes.

Le plan de quartier soumis est, c'est une coutume dans la région en matière d'énergies renouvelable, un document pionnier, élaboré de conserve avec les communes de Courtelary, Cormoret et Villeret.

Une opposition est en cours de traitement et elle devrait être levée sous peu. Si tel n'était pas le cas, le Conseil de ville en serait informé.

Sur préavis unanime de la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité, le Conseil municipal, unanime, recommande au Conseil de ville l'approbation de cet objet.

Ouverture de la discussion :

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Permettez-moi d'apporter un complément à la documentation que vous avez reçue. En effet, entre le moment de l'envoi du dossier et ce soir, les assemblées communales de Cormoret et Courtelary ont déjà approuvé le présent point."

M. Patrick Tanner, AJU : "Depuis de nombreuses années, notre région fait office de référence et de pionnière en matière d'énergies renouvelables au niveau Suisse, et nous en sommes fiers. Avec un bilan de 500'000 visiteurs en 10 ans, l'espace Mont-Soleil – Mont-Crosin a montré l'exemple en Suisse, en étant le parc éolien, pour l'instant encore, le plus important du pays. Il est important de pouvoir maintenir et offrir des conditions cadres attrayantes à son développement et à son renouvellement. L'encadrement professionnel et respectueux des projets d'implantation par les FMB Energie SA a déjà fait ses preuves dans

notre région et ils méritent entièrement notre confiance et notre soutien. La fraction alliance jurassienne soutient le développement mesuré du parc éolien et adopte sans conditions, le nouveau plan de quartier "Parc éolien Mont-Crosin / Mont-Soleil / Montagne du Droit". Toutefois, il faut relever, en guise de conclusion, que notre pays est en net retard, malgré de nombreux projets en cours, dans le développement des énergies renouvelables. Nous ne pouvons qu'émettre le souhait que des mesures plus convaincantes soient mises en place par nos autorités fédérales afin d'inciter plus durablement le développement des énergies renouvelables."

M. Patrick Linder, Soc. : "La région s'est montrée pionnière il y a quelques années, en donnant une place aux énergies renouvelables. Notre choix s'est avéré judicieux. A une plus large échelle nous pouvons voir qu'en Suisse une place est donnée à ces énergies. Il est réjouissant de constater que le Parc éolien de Mont-Crosin / Mon-Soleil / Montagne du Droit peut se développer. Aussi, la fraction socialiste adopte avec plaisir le plan de quartier soumis."

M. Christian Schluep, Rad. : "Le parti radical a étudié le plan de quartier relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire communal et ne peut qu'approuver à l'unanimité ces modifications sur le plan de quartier. La fraction radicale sensible aux énergies renouvelables ne peut qu'encourager ce genre de développement et remercie les promoteurs quant au choix des sites retenus. La construction d'éoliennes supplémentaires ne peut que renforcer notre slogan "Saint-Imier, terre d'énergies"

Au vote, le Plan de quartier "Parc éolien Mont-Crosin / Mont-Soleil / Montagne du Droit" est accepté à l'unanimité.

13. Modifications du Règlement relatif à l'encouragement à la rénovation du parc immobilier de Saint-Imier – décision

Rapport du Conseil municipal :

Le règlement en vigueur date du 1^{er} avril 2006. Les expériences vécues au cours des trois années d'application de ce document ont montré qu'il est nécessaire de le modifier de façon à ce qu'il permette clairement d'atteindre le but visé : offrir des appartements spacieux répondant aux critères actuels en matière de confort. La commission de l'organisation du territoire et de la sécurité s'est donc penchée sur le règlement existant et présente la nouvelle version répondant à ses exigences.

Sur préavis unanime de la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité, le Conseil municipal unanime recommande au Conseil de ville l'approbation du nouveau règlement.

Ouverture de la discussion :

Mme Christiane Baur Widmer, Soc. : "La fraction socialiste a pris connaissance avec intérêts des modifications du Règlement relatif à l'encouragement à la rénovation du parc immobilier de Saint-Imier. Ce règlement est important à nos yeux puisque en encourageant les propriétaires à rénover leurs immeubles, il permet d'améliorer l'image de notre cité. La nouvelle mouture du règlement gagne en précision et permet de mieux cibler les améliorations que l'on souhaite voir apparaître dans l'offre de logements proposée dans la commune. Nous nous permettons par ailleurs de signaler quelques petits problèmes cosmétiques. En effet, au bas de la page 2, il nous semble peu judicieux d'avoir le numéro d'article tout seul, idem au bas de la page 3. Par ailleurs, quelques petites fautes d'orthographe apparaissent dans le texte, notamment à la page 3, deuxième ligne, il manque

un "s" à "garantis", à la page 5, deuxième ligne, il convient de tracer le "s" à "descriptif". Pour terminer, il serait judicieux de garder la même mise en page pour toutes les pages du règlement, y compris la dernière. Ces petites corrections apportées, le parti socialiste accepte les modifications proposées du Règlement relatif à l'encouragement à la rénovation du parc immobilier de Saint-Imier."

M. Thierry Egli, AJU : "Le règlement portant sur l'encouragement à la rénovation du parc immobilier de Saint-Imier a été adapté et précisé, tout en gardant son principe de base. La procédure, issue de l'expérience acquise durant les trois années d'application, est claire. Nous pensons particulièrement à l'article 5. Aussi, dans le but de remplir l'objectif d'offrir des appartements spacieux répondants aux critères actuels en matière de confort, nous recommandons l'approbation du nouveau règlement."

M. Eric Schweingruber, Rad. : "Avec le règlement actuel, la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité a rencontré à bon nombre d'occasions des problèmes pour préavisier les demandes de prêts à la rénovation d'appartements. Les modifications faites pour le nouveau règlement permettront certainement d'éviter un grand nombre de problèmes. C'est pourquoi la fraction radicale vous propose d'accepter ce nouveau règlement."

Au vote, la modification du Règlement relatif à l'encouragement à la rénovation du parc immobilier de Saint-Imier, avec les corrections d'orthographe et de mise en page proposées est accepté à l'unanimité.

14. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 240'000.- (frais inclus), ne figurant pas au budget des investissements, pour l'acquisition aux CFF du terrain de la déchetterie (parcelle n° 290) et de la route "rue du Plateau de la Gare" – décider du mode de financement – décision

Rapport du Conseil municipal :

Depuis de très nombreuses années, la Municipalité de Saint-Imier loue aux CFF une partie de la parcelle n° 290 de Saint-Imier. La déchetterie municipale, dont le succès est très important, a été établie sur cette partie louée. La Municipalité a souhaité acquérir ce bien-fonds, ne serait-ce que pour y investir dans l'amélioration des infrastructures de la déchetterie (réfection du revêtement, etc.). Dans un premier temps, la vente de cette parcelle n'était pas envisagée par les CFF. Finalement, ceux-ci ont déclaré être disposé à vendre ce terrain, situé en zone d'activités économiques. Des discussions ont été menées en vue de trouver un accord concernant le prix. Après expertises et discussions, un terrain d'entente a été trouvé sur la base de CHF 200'000.-. La superficie de la parcelle est de 3383 m², ce qui représente un prix moyen de CHF 59,10.- le m². Un plan et un extrait du registre foncier sont joints à la présente.

Cette parcelle a pour la Municipalité un intérêt stratégique. En effet, elle borde de très près l'entrepôt des travaux publics, au point que l'acquisition de cette parcelle par un tiers, voire sa location, serait vite problématique pour l'exploitation du dépôt. Le fait d'être propriétaire de la parcelle permettra à la Municipalité de développer une réflexion plus large, tant sur l'exploitation de la déchetterie, qui sera garantie à cet endroit, que sur le reste de la parcelle, dont le dégagement pourrait être très utile.

Dans le cadre des négociations menées, la situation de la rue du Vallon a été discutée. Celle-ci est particulière, puisque cette voie publique est propriété privée des CFF entre la sortie est du rond point de la gare et la rue de Chasseral, tandis qu'une convention ancienne met à la charge de la Municipalité les frais d'entretien et de déneigement de cette chaussée. Une reprise de cette propriété clarifierait la situation. Là aussi, les discussions menées ont finalement abouti à la proposition que les CFF vendent cette route pour le prix de CHF 13.-

le m² soit, compte tenu d'une surface prévisible de 2281 m², CHF 219'623.-. L'abornement exact sera défini ultérieurement, notamment en fonction des bords de route à reprendre.

Compte tenu des frais de notaire, géomètre et de mutation, la dépense prévisible ascende à CHF 240'000.- au total.

Le financement de cet investissement non prévu au plan des investissements se fera de la manière suivante : Resosivo cessera son activité en 2009, voire en 2010, et le solde de sa fortune sera restitué aux communes en proportion de leurs contributions. Pour Saint-Imier, le montant à recevoir sera de l'ordre de CHF 320'000.- à CHF 350'000.-. Ce montant pourra être affecté à l'achat de la parcelle n° 290, de manière à pouvoir disposer d'un emplacement définitif pour la déchetterie, et le solde affecté à des travaux d'aménagement de la déchetterie. Ce dernier point, comme une éventuelle régionalisation de la déchetterie, pourront être étudiés et faire l'objet de décision dès que la Municipalité sera propriétaire du terrain de la déchetterie.

Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement, de la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, recommande au Conseil de ville l'approbation de cet objet ainsi que son mode de financement.

Ouverture de la discussion :

M. Stéphane Boillat, maire : "Je vous dois d'apporter une précision puisque le tractanda 14 que nous avons établi comporte un chiffre erroné. En effet, la route rue du Plateau de la Gare est bel et bien proposée au prix de CHF 13.- le m² ce qui fait CHF 29'653.- et non pas CHF 219'623.-. Si l'on tient compte de ces CHF 29'653.-, que l'on y ajoute les CHF 200'000.- pour la parcelle de la déchetterie, et que l'on tient compte aussi des frais de notaire, de géomètre, et du fait que la surface de 2'281 m² pourra peut-être varier quelque peu en fonction de la délimitation exacte qui sera faite ultérieurement, on obtient bien le montant de CHF 240'000.-."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Vu l'intérêt stratégique de la parcelle n° 290, il vaut mieux en être propriétaire que locataire. Il n'y a pas à hésiter, il faut profiter de l'occasion pour acquérir ce terrain pour les motifs évoqués dans le tractandum, avant que les CFF ne reviennent sur leur décision. Je suis par, contre, beaucoup moins convaincu par l'achat du second terrain, le Plateau de la Gare. On pourrait en effet se demander s'il est vraiment correct de payer 40'000 francs pour une route dont l'entretien incombe déjà à Saint-imier. Payer pour acquérir un terrain qui nous coûte déjà, c'est franchement peu logique. Dommage que cette offre d'acquisition ne soit pas intervenue plus tôt. En effet, lorsqu'il avait été question de modifier le tracé de la route cantonale permettant de rejoindre la route des Pontins, j'avais proposé ici même, dans une intervention datée du 29 mars 2007, que la route cantonale passe par le Plateau de la Gare plutôt que par la rue de la Gare. L'accès est plus direct et cela aurait permis de conserver des places de stationnement pour les riverains de la rue de la Gare. On m'avait rétorqué que c'était impossible puisque ce tronçon ne nous appartenait pas. Si on l'acquiert ce soir, pourquoi ne pas repenser à cette variante et prendre langue avec les autorités cantonales compétentes. Peut-être pourrions-nous ainsi éviter de construire un rond-point bien onéreux devant l'Hôtel Erguël. En dépit de cette réserve quant au bien fondé des CHF 40'000.- demandés par les CFF pour la reprise du Plateau de la Gare, nous acceptons les deux achats proposés, ainsi que le mode de financement (argent obtenu grâce à la dissolution de RESOSIVICO), mais nous souhaiterions vivement que le Conseil municipal fasse les démarches auprès du canton pour revoir éventuellement le tracé de la route cantonale traversant la cité."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "Le parti radical a examiné avec attention le dossier. Nous sommes satisfaits de constater que finalement une route importante de notre cité devient notre propriété. Nous pouvons également acquérir la parcelle n° 290 de la déchetterie pour un prix raisonnable et former avec le bâtiment des Noyes un ensemble bien situé qui permet

une planification à moyen terme de la déchetterie avec un développement éventuel possible. Le parti radical est favorable à cette acquisition et à son mode de financement. De plus, nous demandons au Conseil municipal d'être attentif au devenir de l'ancien arsenal. Si celui-ci devait venir en vente, nous devrions nous y intéresser, car il permettrait de compléter nos installations et de réaliser un parcours en circuit pour la déchetterie locale ou régionale."

M. Vital Carnal, Soc. : "Finalement les CFF ont consenti à la vente du terrain de la déchetterie. Cette parcelle a une importance stratégique, elle borde l'entrepôt des Noyes et la déchetterie y est implantée. Ainsi la Municipalité pourra améliorer les infrastructures et la fluidité de celles-ci. La fraction socialiste plébiscite l'achat du terrain de la déchetterie et la route du Plateau de la Gare et approuve la libération d'un crédit d'engagement de CHF 240'000.- selon le financement proposé."

M. Pierre-Yves Baumann, FC. : "Force citoyenne accepte sans réserve l'acquisition de ces deux parcelles et se permet de poser une petite question. Est-ce que la commune s'est enquis du prix de vente de la petite maison qui est située au Nord de la gare ? Ce petit bâtiment peu fonctionnel pour une habitation pourrait peut-être présenter un intérêt pour un bureau ou un petit local communal."

M. Stéphane Boillat, maire : "Effectivement, lors des contacts avec les CFF, l'acquisition de ce bâtiment nous a été proposée. Le prix à l'époque était de quelque CHF 90'000.-. Nous avons jugé que la dépense n'était pas fondée en l'état. Nous espérons que notre administration soit suffisamment grande pour ne pas avoir besoin de cela, et nous n'avons pas montré plus d'intérêt. A ma connaissance cette vente n'a pas encore été conclue, du moins au moment de nos dernières conversations avec les CFF."

M. Pierre-Yves Baumann, FC. : "Merci pour la réponse. Vous vous y êtes intéressés. Vous avez jugé que cela n'était pas très utile, alors c'est en ordre."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 240'000.- (frais inclus), ne figurant pas au budget des investissements, pour l'acquisition aux CFF du terrain de la déchetterie (parcelle n° 290) et de la "rue du Plateau de la Gare", mode de financement selon tractanda, est accepté à l'unanimité.

15. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 150'000.-, figurant au nouveau budget des investissements, pour la rénovation des canalisations d'eaux usées et la mise en place du PGEE dans le secteur Est du quartier du Pont, étape II – décider du mode de financement

Rapport du Conseil municipal :

Les membres du Conseil de ville ont reçu le dossier relatif à cette demande de crédit établi par le chef du service de l'équipement. Les éventuelles subventions à solliciter pour l'établissement du PGEE seront portées en déduction de la dépense.

Afin d'achever les travaux de rénovation des réseaux entrepris dans le secteur du Pont, et d'éviter les frais provoqués par les fuites à répétition connues récemment sur cette partie vétuste du réseau, les travaux proposés doivent être menés.

Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, recommande au Conseil de ville l'approbation de cet objet.

Ouverture de la discussion :

M. Vital Carnal, Soc. : "Dans la continuité des travaux d'infrastructures réalisés en 2008 au quartier du Pont, cette première phase n'est d'ailleurs pas complètement achevée, le tapis

de goudron doit encore être posé, et dans l'intérêt du service des eaux et des habitants du quartier, rappelons qu'il y a eu 4 fuites en 2 ans, la fraction socialiste accepte un crédit d'engagement de CHF 150'000.- pour cette deuxième étape prévue au nouveau plan financier par auto financement."

M. Eric Achermann, Rad. : "Le parti radical a pris connaissance de ce dossier. Il est pour nous clair que ces travaux d'assainissement sont nécessaires. Nous sommes donc favorables à la libération d'un crédit de CHF 150'000.- prévu au plan financier."

Mme Henriette Zihlmann, AJU : "La fraction alliance jurassienne accepte la libération d'un crédit de CHF 150'000.- pour la rénovation des canalisations d'eaux usées et la mise en place du PGEE dans le secteur Est du quartier du Pont et son financement par autofinancement."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 150'000.-, figurant au nouveau budget des investissements, pour la rénovation des canalisations d'eaux usées et la mise en place du PGEE dans le secteur Est du quartier du Pont, étape II, est accepté à l'unanimité.

16. Votation d'un crédit d'engagement brut de CHF 3'910'000.- pour la construction d'un bâtiment pour trois classes d'école enfantine et l'école à journée continue, l'aménagement des alentours immédiats et le déplacement de la station transformatrice attenante – décider du mode de financement : discussion – préavis au Corps électoral

Rapport du Conseil municipal (points 16 et 17) :

Le projet présenté est le fruit d'une longue réflexion. Suite à l'adoption en janvier 2008 de la révision partielle de la Loi sur l'école obligatoire prévoyant, notamment, l'introduction des horaires blocs et de l'école à journée continue, un groupe de travail a été constitué et a siégé la première fois en avril 2008. Il était constitué des chefs des départements des finances, des écoles et du service social, ainsi que des directeurs des écoles primaire et secondaire, de la direction de la crèche La Pelouse et de l'administrateur des finances. Le chef du département des bâtiments et des installations sportives a ensuite participé au travail. Lors de ses séances de travail, ce groupe a pu évaluer l'état des structures d'accueil scolaires, et les implications des réformes de la Loi sur l'école obligatoire. Il a également pris en compte les réformes de l'organisation scolaire en cours au niveau suisse (Harmos) et romand (Convention scolaire et plan d'études romands). Afin de déterminer les besoins, un premier questionnaire a été adressé aux parents en septembre 2008, sous forme de sondage. Le taux de réponse a été de 50 % et, ces seuls 50 % impliquaient globalement, des besoins de l'ordre du double de ceux offerts alors. Le groupe de travail a évalué les besoins, notamment en infrastructures, nécessaires à satisfaire une telle demande.

En prenant en compte ces éléments (demande à la hausse) et ceux rappelés ci-dessous (déplacements des enfants, horaires blocs, coordination avec les écoles enfantines), il est arrivé à la conclusion que seule une construction nouvelle était à même d'offrir une réponse appropriée. Afin de vérifier la fiabilité du sondage, une nouvelle démarche a été accomplie auprès des parents de l'ensemble des enfants concernés par l'école à journée continue. En mars 2009, ceux-ci ont reçu une information, comprenant des explications ainsi que les tarifs de l'école à journée continue. Il leur était demandé de remplir une préinscription en cas d'intérêt pour l'école à journée continue. Les préinscriptions reçues ont plus que confirmé les besoins révélés par le sondage.

Sur la base de ces éléments, et en fonction de l'avancement des travaux du groupe de travail, les commissions concernées ont élaboré ou examiné le projet de nouvelles infrastructures, finalement soumis au Conseil de ville. Ce projet prend aussi en compte les besoins et éléments suivants :

Introduction de l'école à journée continue :

L'école à journée continue entrera en vigueur à Saint-Imier dès la rentrée scolaire d'août 2009. Pour rappel, les communes ont l'obligation d'organiser l'école à journée continue (prise en charge des enfants de la scolarité obligatoire le matin avant l'école, à midi avec repas, l'après-midi après l'école et offre de devoirs surveillés) au plus tard dès la rentrée d'août 2010. Les frais d'infrastructures sont entièrement à charge des communes, tandis que les frais de fonctionnement sont à charge des parents et du compte de la répartition des charges (canton). De nombreuses communes sont actuellement occupées à répondre à ces exigences.

S'agissant des infrastructures, les dispositions cantonales prévoient que les communes doivent mettre à disposition des locaux adaptés. Ainsi, selon la loi, le site, les locaux, l'équipement et le cadre doivent être adaptés aux modules d'école à journée continue et conçus de manière à répondre aux besoins des élèves des différents degrés scolaires. En outre, il y a lieu de prévoir un espace suffisant pour les repas et les devoirs surveillés, ainsi que pour permettre des occupations communautaires, des possibilités de s'isoler et des activités en plein air. En règle générale, les locaux doivent offrir au moins deux pièces séparées. Enfin, il y a lieu d'observer les prescriptions en matière de construction, d'hygiène et de protection contre le feu. (art. 6 OEC, Ordonnance sur les écoles à journée continue).

Il est évident que de tels locaux n'existent pas actuellement. En effet, les bâtiments de l'école primaire et de l'école secondaire sont complètement occupés et n'offrent pas la place nécessaire.

Quant aux locaux loués par l'école à journée continue actuelle (Le Griffon), ils sont d'ores et déjà insuffisants, et une solution provisoire a dû être mise en place pour répondre aux besoins actuels.

Les besoins sont importants. Comme indiqué, un premier sondage a été établi en automne 2008, et il en est ressorti des besoins supérieurs presque au double de l'offre actuelle. En mars 2009, les parents ont été contactés, et un formulaire de préinscription a été joint, avec les tarifs qui seront appliqués. 115 enfants ont été préinscrits, avec un besoin de prise en charge de 24 à 28 enfants le matin (pointe de 34 suivant le moment exact considéré), de 28 (mercredi) à 55 (jeudi) à midi et de 15 (mercredi) à 26 l'après-midi, avec une pointe à 36.

Par rapport à l'offre actuelle, dispensée dans des locaux insuffisants (jusqu'à fin juin; ensuite, dès août 2009 une solution transitoire dans le Centre Saint-Georges), la prise en charge demandée par préinscription est plus de deux fois plus importante (sans les devoirs surveillés, ceux-ci étant dispensés en classe).

De nouveaux locaux, répondant à la demande et aux exigences cantonales, sont indispensables. Plutôt qu'une solution dispersée très difficilement réalisable à long terme – Saint-Georges ne peut être "monopolisé" et des locaux existants répondant aux besoins n'ont pas été recensés, une solution proche des écoles et offrant une sécurité dans les déplacements des jeunes enfants a été privilégiée. Le projet présenté permet d'y répondre.

L'emplacement à proximité de l'école primaire est idéal. Les déplacements des enfants entre l'école à journée continue et l'école (qui sont à charge et de la responsabilité de l'école à journée continue) sont ainsi facilités, et rendus sûrs. Les locaux offerts correspondent aux normes et permettent de répondre à la demande, même si elle devait connaître une hausse.

Réformes de la scolarité obligatoire :

La scolarité obligatoire est appelée à des modifications importantes ces prochaines années, notamment en raison de l'acceptation très large le 21 mai 2006 par le peuple et les cantons d'une modification constitutionnelle en vue de l'harmonisation scolaire. A la suite de cette acceptation, les cantons doivent conclure des conventions afin d'harmoniser leurs systèmes, à défaut de quoi la confédération pourrait intervenir et légiférer sur certains points.

Les cantons ont élaboré le Concordat Harmos, qui règle ces points. Bien que combattu ou rejeté dans certains cantons, ce concordat entrera en vigueur. Tous les cantons romands, ou presque, l'ont approuvé.

Le concordat Harmos sera soumis au référendum dans le canton Berne. Toutefois, il faut observer que le débat est essentiellement alémanique (le début de la scolarité est contesté). En outre, la Convention scolaire romande, qui reprend et précise les éléments fondamentaux

d'Harmos, a déjà été approuvée par le canton de Berne et entrera en vigueur le 1^{er} août 2009, et le PER (Plan d'études romand, auquel tous les cantons romands et Berne participent) entrera en vigueur dès la rentrée scolaire d'août 2011. Tous ces textes prévoient le début de la scolarité obligatoire à 4 ans et ils organisent la scolarité obligatoire sur 11 ans. Les deux années actuelles d'école enfantine ainsi que les deux premières années d'école primaire formeront le premier cycle primaire. C'est dire que, même si toutes les modalités d'organisation ne sont pas encore arrêtées, les interactions entre les classes correspondant actuellement à l'école enfantine et aux 1^{ère} et 2^{ème} primaires, se développeront. Une plus grande proximité physique de ces classes sera un atout pour la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions scolaires, et il sera sans doute à terme de plus en plus difficile d'exploiter des classes d'école enfantine seules ou uniques, car elles feront partie de l'école primaire et d'un cycle d'enseignement coordonnés sur 4 ans.

Enfin, l'introduction des horaires blocs aura pour effet que tous les enfants (écoles enfantine, primaire et secondaire) de la commune devront commencer et finir l'école en même temps le matin (sous réserve de rares exceptions).

Disposer d'un lieu unique où doivent se rendre en même temps les enfants, en particulier ceux qui ne sont pas en âge de se déplacer seuls à l'école, est de nature à faciliter l'organisation des déplacements.

Aussi, il est prévu d'établir dans le nouveau bâtiment les classes d'école enfantine actuellement décentralisées (deux classes à Baptiste-Savoie; une classe à Beau-Site). Ces classes se trouveront au rez-de-chaussée, et elles bénéficieront d'un dégagement extérieur qui leur sera réservé ; l'école à journée continue pourra également avoir accès à ce dégagement extérieur, dès lors que les enfants y sont en principe présents lorsque les jardins d'enfants n'ont plus cours.

Ainsi, on réunit en un seul endroit l'école à journée continue et les écoles enfantine et primaire. Cet endroit est parfaitement situé, puisque centré, et il offre aux enfants un aménagement extérieur privé. Les déplacements s'en trouvent facilités, tant pour les parents qui n'ont plus qu'à prendre un lieu en compte, que pour l'école à journée continue, dont les responsables n'ont plus à assurer le cheminement sur de longues distances avec les enfants le matin avant l'école et à midi, voire l'après-midi encore, avec les coûts et les risques que cela représente à terme.

Aménagement :

La réflexion a également porté sur l'aménagement de cette partie centrale de Saint-Imier, insuffisamment valorisée à ce jour.

La commission d'organisation du territoire et de la sécurité a mené cette réflexion.

Elle estime que cette partie centrale doit être mise en valeur ; en outre, en tant qu'accès important aux écoles, et lieu de passage au centre de la cité, la priorité doit être donnée aux piétons et vélos, avec un maître mot : sécurité et convivialité.

Les aménagements retenus par la commission portent sur le prolongement de l'esplanade des collèges sur la rue du Collège, afin de permettre un accès rapide, aisé et sûr entre les écoles et les écoles enfantines et l'école à journée continue. De la sorte, toute la scolarité obligatoire primaire se retrouve réunie autour de l'esplanade, en un lieu sûr.

La place des services techniques fait l'objet d'un aménagement réfléchi. La priorité est donnée aux piétons et aux cyclistes, qui peuvent désormais cheminer de manière sûre, sans le risque lié aux manœuvres des véhicules en stationnement. L'Est de la place est aménagée de manière conviviale et ouverte à tous (bancs, etc.), tandis que l'Ouest intègre quelques places de stationnements à durée limitée, réservée aux visiteurs de l'administration. Une arborisation est prévue. Le cheminement piétonnier et cycliste se fait en longeant les jardins réservés à l'école enfantine et rejoint l'esplanade.

Cet aménagement est rendu possible par la création d'un parc souterrain de 31 places, qui compense la perte des places de stationnement sur la place des services techniques.

Cet élément du projet est devisé séparément. S'il n'est pas réalisé, la dépense est moindre. Toutefois, les places souterraines ne pourront plus être réalisées, et il sera très difficile, voire impossible, de prévoir une place partiellement sans voitures, faute de possibilité de

remplacement des places de parc. C'est donc un choix de politique d'aménagement qui est proposé.

La création d'un parc souterrain sera prise en compte, si elle est décidée, lors des travaux de réflexion sur l'aménagement de la route cantonale et des places (Place du Marché et Place du 16-mars).

Equipement :

La problématique de l'équipement, en particulier celle liée à la présence d'un transformateur important au centre de la localité, a fait également l'objet d'une réflexion. Les nouvelles dispositions relatives aux rayonnements ionisants, mais également l'âge des installations ont été pris en compte, ainsi que le rapport en annexe l'atteste.

Ce document rappelle que les installations de cette station, qui joue un rôle central dans l'approvisionnement de Saint-Imier devront être assainies sous 5 à 10 ans (pièces de rechange plus disponibles) et que le déplacement de cette station est meilleur marché et moins porteur d'inconvénients (coupures de courants, location d'une station provisoire) que sa réfection. Son déplacement est prévu de l'autre côté de la rue, à un endroit plus éloigné des habitations de manière à éviter tout risque relatif aux rayonnements ionisants. Le coût de cette opération, estimé à CHF 500'000.-, est intégré à la demande de crédit présentée.

Aspects financiers :

La dépense à hauteur de CHF 5'000'000.- a été intégrée au nouveau plan financier, qui doit être soumis et discuté avant l'adoption d'un tel objet. Des "recettes" à hauteur d'un million de francs sont inscrites. Celles-ci correspondent à la vente de l'école enfantine de Beau-Site ainsi qu'à la vente de places de parc souterraines ou, en contrepartie, à leur location. Ces deux objets ont valeur indicative, et l'approbation du projet d'investissement ne vaut pas décision ; ils devront faire l'objet de décisions ultérieures.

Les coûts induits à hauteur de 3 % de l'investissement, selon la norme de l'Oacot, ont été incorporés au plan financier, même s'il l'on peut espérer des coûts inférieurs, en tout cas sur la part de l'investissement liée au parc souterrain, aux aménagements et au transformateur (pas ou peu de frais de personnel, alors que les 3% les incluent) et en tenant compte du fait que les frais d'entretien des objets actuellement loués et transférés dans le nouveau bâtiment sont déjà en partie à charge de la Municipalité (conciergerie de Baptiste-Savoie) ou le seront (conciergerie du Griffon). De même, l'économie de la location des classes enfantines à Baptiste-Savoie y figure. Par contre, il n'est pas tenu compte du fait que, de toute manière avec l'entrée en vigueur de l'école à journée continue, les frais de location actuels de l'école à journée continue, seront à charge de la commune (les communes doivent assumer les frais d'infrastructure).

Compte tenu de l'importance de la dépense, il convient de prévoir la possibilité de la financer par emprunt dans la mesure nécessaire. Une demande dans le cadre des mesures de relance de la Confédération a été présentée ; une éventuelle issue favorable bénéficierait au financement du projet.

Aspects juridiques :

Le 2 décembre 2001, le Corps électoral de Saint-Imier a approuvé la libération d'un crédit de CHF 3'140'000.- en vue de la rénovation des bâtiments communaux et de la revitalisation du centre de Saint-Imier. Ce projet prévoyait plusieurs étapes (1. construction de nouveaux hangars à la rue des Noyes; 2. démolition des anciens hangars à la rue du Temple et construction d'un nouvel immeuble Temple 15; 3. rénovation de l'ancien bâtiment Agassiz 4; 4. rénovation partielle de l'ancien bâtiment Temple 19 pour y accueillir 2 classes d'école enfantine). L'exécution de la phase 3 achevée à fin 2003 a débouché sur un important dépassé, qui a fait l'objet d'un rapport et décompte au Conseil de ville le 17 juin 2004.

La rénovation de Temple 19 projetée en 2001 n'était que partielle et ne portait que sur deux classes d'école enfantine (celles de Baptiste-Savoie). Le projet actuel est différent, tant par son ampleur, que par le fait que l'immeuble Temple 19 n'est plus rénové, mais démoli et remplacé. Conformément à l'avis de droit rendu par l'Oacot, un nouveau projet est possible,

à condition qu'il soit adopté par le même organe (Corps électoral) et que celui-ci soit informé des raisons ayant conduit à la modification.

Le projet présenté a été soumis au Service de monuments et des sites, et il a été adapté aux remarques formulées; il a reçu l'aval de son responsable.

Préavis :

Le projet de construction d'un bâtiment pour trois classes d'école enfantine et l'école à journée continue et l'aménagement des alentours immédiats avec le déplacement de la station transformatrice (crédit d'engagement brut de CHF 3'910'000.-) est préavisé favorablement à l'unanimité par la commission des bâtiments et des installations sportives, la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité, la commission de l'école primaire et la commission de l'école secondaire, et à une très forte majorité par la commission des finances. Unanime, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville l'approbation de cet objet, et son préavis au Corps électoral. Celui-ci pourrait se prononcer le 27 septembre 2009. En cas d'issue favorable, le projet pourrait être achevé à l'automne 2010, de sorte que la solution transitoire à mettre en place dès août 2009 durerait un an, voire un peu plus.

Le projet d'aménagement complet, avec la création d'un garage souterrain de 31 places sur la nouvelle construction, et la mise en zone piétonne de la plus grande partie de la place des services techniques, est possible, moyennant un coût supplémentaire de CHF 1'110'000.-. Cet aménagement est préavisé favorablement à l'unanimité par la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité, la commission des bâtiments et des installations sportives, la commission de l'école primaire et la commission de l'école secondaire. Par contre, à une très forte majorité, la commission des finances s'y oppose. Le Conseil municipal unanime recommande au Conseil de ville l'approbation de cet objet, et son préavis au Corps électoral.

Conclusion :

Le projet présenté est certes important. Il a cependant fait l'objet d'une réflexion attentive et approfondie. Il répond à des besoins et impératifs scolaires, auxquels notre commune n'échappera pas. La loi lui fait obligation d'y répondre. La solution proposée est attractive et moderne. Elle s'inscrit dans la volonté d'assurer des places d'accueil en nombre suffisant ce qui constitue un élément actuellement très important pour juger de l'attractivité d'une commune.

En outre, la réflexion a été menée de manière cohérente et coordonnée dans plusieurs départements et commissions municipales. La variante aménagement et parc souterrain est le résultat de cette réflexion. Le choix est ainsi offert de manière claire et argumentée au législatif, puis s'il le décide au Corps électoral.

Enfin, en un moment où nombre de plans de relance sont mis en œuvre pour sortir de la crise économique actuelle, il est donné l'occasion à notre commune, dont la fortune est bien plus appréciable que d'autres, d'y participer à sa mesure, en réalisant un investissement utile et de nature à modeler de manière moderne et conviviale son centre.

Ouverture de la discussion :

M. Jean Pascal Lüthi, Soc. : "La fraction socialiste est favorable à ce projet en considérant les éléments suivants :

Une amélioration de l'attractivité de Saint-Imier. Une offre d'école à journée continue avec des bâtiments très proches pour les plus petits constitue une offre très attractive pour les jeunes familles et est susceptible d'attirer de nouvelles familles à Saint-Imier. J'ai déjà reçu personnellement une demande d'information à ce sujet par un père de famille avec enfants en bas âge.

Une centralisation d'une bonne partie des infrastructures scolaires qui permet d'éviter de longs déplacements aux élèves, avec une sécurité accrue.

Des synergies dans les infrastructures. Nous pensons aux travaux d'entretiens et de nettoyages qui peuvent être facilités par des bâtiments proches.

Zone piétonne et verte, qui tend à revaloriser le centre de la cité.

Du point de vue financier, nous avons pris note du plan financier et faisons les remarques suivantes :

Le plan financier a été élaboré avec prudence en tenant compte en quelque sorte "d'une situation de crise". Il a été tenu compte de 10 % de diminution de rentrées fiscales des personnes physiques, soit 5 % de diminution de rentrées due à la nouvelle loi fiscale cantonale ainsi que 5 % de diminution en raison de la crise économique actuelle. Concernant les personnes morales, la planification tient compte de la situation de 2006, soit beaucoup moins bonne que les recettes fiscales de ces deux dernières années. La simulation montre que si l'on veut procéder à tous les investissements politiquement voulus ces prochaines années, une hausse de quotité de 1/10 n'est pas à exclure. Mais de toute façon, avant de procéder à une éventuelle hausse, il faudra procéder à une analyse des tâches de la commune et à l'efficacité de remplir ces tâches. Ces simulations ne tiennent pas compte d'une éventuelle reprise économique. Qui, dans ce cas, pourrait se passer d'une hausse de quotité. Pour l'emprunt, nous demandons de le faire aux meilleures conditions, soit dans le cadre des mesures de relance de la Confédération qui pourrait proposer des prêts sans intérêts. De plus, en demandant une dérogation à l'Oacot afin de pouvoir déjà utiliser le plan harmonisé 2 et profiter d'un taux de dépréciation linéaire par rapport à la durée de vie du bâtiment, ce qui représente moins de charges dans les premières années que le système actuel. Suite à l'énoncé de ces points, la fraction socialiste préavise favorablement ce crédit d'engagement brut de CHF 3'910'000.- pour la construction d'un bâtiment pour 3 classes d'école enfantine et l'école à journée continue, l'aménagement des alentours immédiats et le déplacement de la station transformatrice attenante, et ceci par emprunt."

M. Cornelio Fontana, Rad. : "J'aimerais préciser, selon le règlement, que mon bureau a fait cette étude."

M. Eric Achermann, Rad. : "Le parti radical a examiné avec attention le dossier et les prises de position des commissions et du Conseil municipal. Nous constatons que ce projet répond de manière adéquate à une volonté générale de permettre une prise en charge globale des enfants durant l'horaire scolaire légal. De plus, le transfert des 3 classes d'école enfantine au même endroit permettrait une organisation générale performante et sécurisée en évitant les déplacements inutiles entre écoles et lieux repas – repos – devoirs. La fermeture de la route du Collège permettrait de prolonger l'esplanade actuellement en créant une zone sans voiture dans l'ensemble scolaire, garantissant ainsi une sécurité accrue à nos enfants. D'autre part, le transfert des charges des autres lieux d'accueil / écoles devrait permettre de couvrir les charges découlant de cette construction. Pour toutes ces raisons et après une longue discussion, le parti radical soutient le projet, la vente éventuellement du bâtiment de Beau-Site et le mode de financement. Toutefois, nous demandons que la vente Beau-Site ne soit pas réalisée avant qu'une étude sur nos besoins en locaux, liés notamment à l'agrandissement du PTSI ou autres, ne soit réalisée. Le parti radical demande également que le mode de financement soit clarifié avant l'envoi des messages au Corps électoral."

Mme Mélanie Erard, AJU : "En préambule, au vu du travail et du temps sollicités par ce projet, nous tenons à remercier très sincèrement toutes les personnes qui ont oeuvré pour aboutir au résultat qui nous est présenté ce soir. Nous sommes ici amenés à nous pencher sur une question très importante quant à l'avenir de notre village. Il en va de son attrait, tant scolaire qu'urbanistique. L'école connaît actuellement une époque de restructuration. Il faut donc parvenir à s'y adapter et offrir une structure appropriée pour que le milieu scolaire de notre commune reste attrayant, agréable et puisse poursuivre son développement. Rappelons rapidement les grands enjeux de cette question. Tout d'abord les nouveaux besoins de notre société ont appelé une nouvelle organisation connue sous le nom de "module d'école à journée continue" qui permet, de manière très simplifiée, aux élèves d'être

accueillis hors des heures d'école. Il ne s'agit pas ici d'en faire une critique, il faut simplement évoquer certaines des conséquences qui se répercutent sur l'organisation scolaire. Ce nouveau système impose aux communes d'offrir des infrastructures d'accueil à leurs frais, tandis que ceux de fonctionnement se partagent entre les parents et le canton. Il est nécessaire de pouvoir accueillir les enfants, évidemment, dans de bonnes conditions. Les locaux actuels ne pouvant assumer une telle charge, et ne pouvant "squatter" d'autres bâtiments à long terme, ce premier point révèle déjà l'importance d'une nouvelle construction. De plus, soulignons aussi les nouvelles entrées en vigueur du Concordat HarmoS et du plan d'études romand. Le premier étant certes soumis au référendum mais devrait être introduit dès août de cette année, et sera suivi de près par le Plan d'étude romand (PER) en 2011. Ces textes prévoient des modifications qui auront comme conséquences de rapprocher les degrés des écoles enfantines et primaires. Il faut par conséquent envisager des rapprochements physiques des écoles, qui sont pris en compte dans le projet qui nous est présenté ici. En dernier argument, ajoutons que le bâtiment prévu en l'état n'est plus fonctionnel et que sur un moyen terme, nous nous retrouverions encore avec un édifice inutilisable au centre de Saint-Imier. C'est pour ces raisons que l'approbation du projet dans son ensemble nous semble essentielle en incluant l'éventualité du financement par emprunt."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Ce projet a séduit force citoyenne. Les aspects sécuritaires nous ont évidemment convaincu. La partie zone piétonne, la partie arborisation, sont aussi très plaisantes. Nous soutenons le projet global, y compris et en divergence avec la commission des finances, avec le parking souterrain en toute cohérence avec ce que j'ai dit au point 11. Nous aimerions profiter de cette construction et de ses fondations pour avoir en même temps un parking et voir quels sont les besoins, mais commençons par une politique raisonnable et rationnelle. Donc, nous proposons de soutenir les deux points de ce projet."

Au vote, le crédit d'engagement brut de CHF 3'910'000.- pour la construction d'un bâtiment pour trois classes d'école enfantine et l'école à journée continue, l'aménagement des alentours immédiats et le déplacement de la station transformatrice attenante, avec les modalités de financement proposées, est accepté par 23 voix pour et 1 voix contre.

17. En cas de préavis favorable au point 16, votation d'un crédit d'engagement de CHF 1'110'000.- pour la construction d'un parc souterrain de 31 places dans le bâtiment de l'école à journée continue et l'aménagement piétonnier de la place des services techniques – décider du mode de financement : discussion – préavis au Corps électoral

Mme Mélanie Erard, AJU : "Un parking souterrain. Nous avons estimé ce projet opportun et ce, pour de nombreux motifs. Tout d'abord, la proximité de ce dernier. Il est très bien placé puisque proche de nombreux commerces, par conséquent pratique puisqu'à quelques minutes de plusieurs d'entre eux. Il est aussi centré, il est donc aisé de se rendre en plusieurs lieux alentours. De plus, ce parc permettrait de dégager le centre de Saint-Imier de voitures et donc le rendrait plus accueillant que des zones goudronnées. Ceci nous semble très important. En effet, de nombreux lieux imériens qui pourraient être conviviaux et devenir des lieux de rencontre se trouvent généralement engorgées de voitures. Il faut donc pouvoir répondre à ce problème, et ce parc de 31 places est déjà une solution. Si nous voulons rendre notre environnement agréable, et à nouveau accueillant, il est important de le construire. Les coûts sont élevés, nous ne le nions pas. Cependant, nous trouvons qu'il serait judicieux de profiter des travaux effectués pour le bâtiment de l'école à journée continue pour y loger ce parc et éviter ainsi d'éventuels travaux ultérieurs et du coup, plus coûteux. Bref, ces motifs nous poussent à accepter ce projet et nous pensons que dans le cas contraire, nous regretterions de ne pas avoir profité de l'occasion, peut-être d'ici quelques années puisque les problèmes de parc sont latents. Ce projet se veut convivial, au

centre du village et notre commune mérite un lieu de rencontre, où enfin les piétons et les cyclistes auront une zone centrée dans laquelle ils seront prioritaires. C'est pourquoi, la fraction alliance jurassienne souhaite proposer à notre conseil un ajout au projet de base. En effet, tant que faire se peut, nous trouvons qu'il faut faire les choses de manière aboutie. Alors, dans les projets proposés si l'acceptation du garage est validée, nous vous proposons, d'ajouter un coût de CHF 70'000.- qui permettrait de prolonger l'aménagement de la place jusqu'à l'intersection avec la rue Châtillon depuis la place de Temple 15. Faisons les choses entièrement et à nouveau profitons de l'occasion qui nous est donnée pour remettre une partie de notre village à neuf. Terminons en rappelant l'importance que nous mettons à rendre le centre de notre village agréable et accueillant et cet ajout va largement en ce sens."

M. François Nyfeler, président : "Ce que vous proposez là, il faut l'ajouter au crédit ?"

Mme Mélanie Erard, AJU : "Exactement."

M. François Nyfeler, président : "Quel montant ?"

Mme Mélanie Erard, AJU : "CHF 70'000.-."

M. François Nyfeler, président : "Très bien, donc vous faites une proposition de crédit total de 1'180'000.-. Nous voterons votre proposition tout à l'heure."

M. Jean Pascal Lüthi, Soc. : "Du fait que nous avons accepté le projet du point 16 supprimant des places de parc et étant donné le manque de places de parc dans le centre de la cité, la fraction socialiste trouve cohérent de profiter de la construction de ce bâtiment pour y inclure un garage souterrain. Sécurité : les enfants se fraient souvent un chemin dans les heures de pointe entre les voitures sur la place du Temple 15, un aménagement vert supprime ce risque. Coté financement, les CHF 500'000.- supplémentaires à emprunter n'engendrent pas de grands surcoûts annuels selon le plan financier que nous avons étudié ce qui correspondra à environ CHF 100'000.- annuellement. Notre fraction n'est par contre pas favorable à une vente de ces places de parc mais à une location. Ce parking ne va pas résoudre complètement le manque de places de parc à Saint-Imier et nous n'enterrons pas le projet de construire, dans des jours économiquement meilleurs, un parking supplémentaire sous la Place de l'Esplanade."

M. Roland Amstutz, Rad. : "Le parti radical a examiné avec attention le dossier et les prises de positions des commissions et du Conseil municipal. Nous constatons une pénurie chronique de places de parc durant les heures d'activités (7 h 30 – 18 h 30). La première étude de parc souterrain date de 1974 et plusieurs autres ont suivi. D'autre part, si nous voulons créer une zone de sécurité aux abords immédiats des écoles, il faut supprimer une grande partie des places de parc actuellement devant Temple 15, ce qui n'est pas possible sans les remplacer et si possible les augmenter. Nous sommes également conscients que ces investissements importants pourraient en reporter d'autres. Il est donc indispensable de faire rapidement un plan des investissements prioritaires. Toutefois, après un large débat et tenant compte de la sécurité des enfants, de la proximité de la rue commerçante, du bien-être de notre population, nous estimons qu'il faut saisir cette opportunité d'aménagement des abords de nos écoles et administrations afin de donner enfin une image positive de ce secteur. Par conséquent le parti radical, à une grande majorité, soutient ce projet et souhaite, si possible que la zone soit aménagée jusqu'au carrefour rue de Châtillon – rue du Temple. Pour le financement : même remarque qu'au point 16."

M. François Nyfeler, président, passe au vote : "Au vote, la proposition de la fraction alliance jurassienne, à savoir : Aménagement de la rue du Temple depuis la rue Châtillon, en ajoutant un montant supplémentaire de CHF 70'000.- au crédit de CHF 1'110'000.-,.... ."

M. Pierre-Yves Baumann, FC, intervient. "Désolé, mais pouvons-nous savoir d'où viennent les CHF 70'000.- supplémentaires ?"

M. François Nyfeler, président, et Mme Mélanie Erard, AJU, précisent que c'est dans le dossier à l'attention des conseillers de ville."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Merci, je ne savais pas si c'était une autre étude."

M. François Nyfeler, président, indique qu'il s'agit de la variante 5.

Au vote, la proposition de la fraction alliance jurassienne, à savoir : Aménagement de la rue du Temple depuis la rue Châtilon, en ajoutant un montant supplémentaire de CHF 70'000.- au crédit de 1'110'000.-, est accepté par 23 voix pour et 1 contre.

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 1'180'000.- pour la construction d'un parc souterrain de 31 places dans le bâtiment de l'école à journée continue et l'aménagement piétonnier de la place des services techniques, y compris l'aménagement de la rue du Temple depuis la rue de Châtilon, est accepté par 23 voix pour et 1 contre.

M. Stéphane Boillat, maire : "Je tiens à préciser que dans le cadre de la votation populaire, cet objet ne peut évidemment être réalisé qu'en cas de d'acceptation du point précédent."

18. Extension de l'accès gratuit à la piscine d'Erquël et au bassin de natation pour les ressortissants des communes de Cormoret et Courtelary âgés de 18 ans au maximum – décision

Rapport du Conseil municipal :

Le Pass-sport offre l'accès illimité à la piscine couverte, au bassin de natation ainsi qu'à la patinoire. Depuis une quinzaine d'années, il est distribué gratuitement aux jeunes gens de Saint-Imier jusqu'à leur 18^{ème} année.

Dans le cadre des mesures d'assainissement financier de la Coopérative de la patinoire, menées en 2000, outre un abandon de créance obtenu de la banque et une restructuration de sa dette, une participation financière a été sollicitée des communes voisines. Renan, Sonvilier et Villeret ont répondu favorablement, et ont accepté de verser CHF 10.- par habitant et par année à la Coopérative de la patinoire. En contrepartie, en sus d'un siège au comité de la patinoire, la distribution gratuite du Pass-sport a été étendue aux jeunes de Renan, Sonvilier et Villeret. Le Conseil de ville a approuvé cet accord le 26 avril 2001.

Le succès de cette solution ne s'est pas démenti.

S'agissant de la coopérative de la patinoire, des versements financiers supplémentaires n'ont plus été sollicités de la Municipalité, dont la subvention annuelle est demeurée inchangée; la dette de la coopérative est passée de CHF 828'160.- pour un coût de CHF 63'553,55 d'intérêts en 1999 à CHF 270'000.- pour un coût de CHF 10'772,85 d'intérêts en 2008.

L'offre du Pass-sport a également été étoffée. Après un essai concluant à Saint-Imier, le Pass-sport offert à Renan, Sonvilier et Villeret comprend depuis 2008 la possibilité pour les jeunes en âge de scolarité obligatoire d'acquérir en pré-vente un abonnement de saison à CHF 100.- valable sur le domaine des Bugnenets-Savagnières. Pour chaque abonnement de saison "Pass-sport" vendu, la commune concernée verse CHF 80.- aux Bugnenets-

Savagnières SA. L'an dernier quelque 40 à 50 % des jeunes concernés ont profité de cette offre.

Les communes de Cormoret et de Courtelary souhaitent rejoindre l'offre du Pass-sport, ainsi que l'attestent leurs demandes en annexe. Leurs assemblées communales devraient prendre une décision dans ce sens prochainement. En cas d'acceptation, ces communes verseront CHF 10.- par habitant et par an à la coopérative de la patinoire; en contrepartie, leurs jeunes jusqu'à 18 ans recevront l'accès gratuit à la patinoire, à la piscine et au bassin de natation de Saint-Imier, et leurs jeunes en âge de scolarité pourront acquérir un abonnement de saison aux Bugnenets-Savagnières pour CHF 100.-.

L'accès gratuit à la patinoire est de la compétence de la coopérative; l'accès gratuit à la piscine et au bassin de natation est de la compétence du Conseil de ville.

Les effets financiers d'une telle décision sont limités, en raison du fait que les prix d'entrée sont très bas, et qu'ils sont dans une certaine mesure compensés par une hausse de la fréquentation des parents.

Par contre l'extension du Pass-sport à Cormoret et Courtelary est très positive : la pratique du sport est favorisée; la collaboration intercommunale s'intensifie avec une participation de deux nouvelles communes aux frais de fonctionnement de la patinoire; la patinoire pourra envisager d'éventuelle hausses de fonctionnement (investissement ou personnel) sans solliciter la Municipalité de Saint-Imier; enfin, Saint-Imier joue pleinement son rôle de centre sportif régional en accueillant les jeunes de tout le Haut-Vallon.

Sur préavis unanimes de la commission des bâtiments et des installations sportives et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, recommande au Conseil de ville l'extension du Pass-sport à Cormoret et Courtelary, avec effet immédiat.

Ouverture de la discussion :

M. Stéphane Boillat, maire : "Je vous communique que les assemblées communales de Cormoret et Courtelary ont approuvé l'adhésion au Pass-sport de Saint-Imier, depuis l'envoi de notre documentation aux conseillers de ville."

M. Thierry Egli, AJU : "Le Pass-sport : une heureuse rencontre de la politique avec le sport. Pour le plaisir de nos jeunes concitoyens sportifs, une belle initiative invite les ressortissants de Cormoret et Courtelary à y participer, dans un esprit de collaboration intercommunale. Tout cela pour le plus grand bénéfice de notre patinoire. Après avoir fait l'article du Pass-sport, vous ne serez pas surpris qu'alliance jurassienne, dont l'une des demandes était à l'origine de l'extension de l'abonnement, soit bien évidemment favorable à l'extension du Pass-sport à ces deux communes."

Mme Danièle Kiener, Soc : "Après Renan, Sonvilier et Villeret, la fraction socialiste est heureuse de pouvoir étendre son Pass-sport aux communes de Cormoret et Courtelary. Soyez les bienvenus."

M. Roland Amstutz, Rad. : "Le parti radical a étudié ce dossier, et se réjouit que deux communes supplémentaires se joignent à nous pour le Pass-Sport. Nous préavisons ceci très favorablement, avec remerciements aux gens qui se sont investis dans ce passeport sport depuis des années."

Au vote, l'extension de l'accès gratuit à la piscine d'Erguël et au bassin de natation pour les ressortissants des communes de Cormoret et Courtelary âgés de 18 ans au maximum est acceptée à l'unanimité.

19. Nomination de 4 membres dans la commission temporaire chargée de l'étude de la révision du statut du personnel communal

Rapport du Conseil municipal :

Dans son rapport au Conseil de ville du 5 décembre 2008, à l'appui de modifications partielles du Statut du personnel communal, le Conseil municipal indiquait qu'il estimait opportun d'envisager une réflexion plus large que ces points particuliers et qu'une procédure pourrait être proposée au Conseil de ville en 2009 afin de mener cet examen, avec la nomination d'une commission ad hoc par le Conseil de ville.

Le Conseil municipal propose de constituer une commission ad hoc, au sens de l'art. 52 du Règlement d'organisation, qui sera chargée de proposer au Conseil de ville les modifications utiles à la réglementation régissant le Statut du personnel. Un représentant du personnel ainsi qu'un représentant des cadres pourront participer avec voix consultative aux travaux de la commission. Le Conseil municipal sera représenté par M. Stéphane Boillat, maire, au sein de cette commission ad hoc.

Ouverture de la discussion :

M. Cornelio Fontana, Rad., propose M. John Buchs, Rad.

M. Patrick Linder, Soc., propose Mme Christiane Baur Widmer, Soc.

Mme Mélanie Erard, AJU, propose M. Patrick Tanner, AJU.

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "N'ayant pas de collègue à ma table, je me vois obligé de me proposer moi-même."

Au vote, les membres proposés sont acceptés à l'unanimité, moins les intéressés.

20. Fermeture et maintien de classes (maintien des classe A1.1 et A1.2, fermeture de la classe d'accueil, fermeture de la classe supplémentaire -18^{ème} classe régulière-, suppression de la classe D2.2 et maintien des classes D1 et D2) – décisions

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu la documentation relative à ce point. Les divers maintiens, suppression et fermetures de classes s'expliquent pour les motifs décrits ci-après.

Demande de maintien des classe A1.1 et A1.2 :

L'Ordonnance régissant les mesures pédagogiques particulières (OMPP) entre en vigueur le 1^{er} août 2009.

Désormais, les *classes spéciales A* s'appelleront *classes de soutien*.

A l'école primaire, une classe de soutien existe depuis de nombreuses années. Une deuxième classe a été ouverte provisoirement en 2006; depuis cette date, elle est maintenue d'année en année. Nous attendons la décision de la Direction de l'instruction publique pour son maintien durant l'année scolaire 2009-2010; les effectifs totaux de ces classes se monteront à 18 élèves.

Fermeture de la classe d'accueil :

Quant à la classe d'accueil qui regroupe les leçons de français destinées aux élèves allophones, elle n'existera plus dans sa structure actuelle en raison de la mise en œuvre de l'OMPP. Elle sera remplacée par deux groupes de soutien en français : un cours intensif destiné aux élèves allophones arrivant chez nous et un cours d'approfondissement pour assurer un suivi et une bonne intégration de ces élèves.

Fermeture de la classe supplémentaire (18^{ème} classe régulière) :

La fermeture de la 18^{ème} classe régulière s'explique par la diminution des effectifs. En effet, 38 élèves commenceront l'école obligatoire à la rentrée d'août; il n'est donc pas possible de garder une 3^{ème} classe parallèle dans ce degré. Les effectifs des autres degrés ne sont pas assez élevés pour permettre l'augmentation du nombre de classes. La Direction de l'instruction publique ayant autorisé l'ouverture de cette classe pour une durée d'une année, soit l'année scolaire 2008-2009, cette 18^{ème} classe régulière supplémentaire sera donc fermée dès la fin de l'année scolaire.

Suppression de la classe D2.2 – Maintien des classes D1 et D2 :

L'Ecole primaire compte actuellement 3 classes spéciales de type D (1^{ère} année sur 2 ans). La deuxième classe D2 arrive au bout de son cycle en été 2009. Son ouverture pour une durée de 2 ans avait été acceptée en 2007 par les autorités municipales et cantonales. Elle ne sera donc plus maintenue à partir du 1^{er} août 2009. Deux classes D (D1 + D2) seront ainsi en service dans notre école pour l'année scolaire 2009-2010.

Dans sa séance du 13 mai 2009, la Commission d'école primaire, unanime, a accepté le maintien, fermeture et suppression de classes susmentionnés. Le Conseil municipal, unanime, recommande d'approuver ces demandes.

Ouverture de la discussion :

M. Frédéric Bürki, Rad. : "Le parti radical se réjouit du maintien des classes A 1.1 et A 1.2 ainsi que des classes D1 et D2."

Mme Katia Ermel, AJU : "Après avoir pris connaissance de ce dossier, la fraction alliance jurassienne approuve les propositions faites par la commission."

M. Vital Carnal, Soc. : "La fraction socialiste est favorable au maintien et aux fermetures des classes susmentionnées."

Au vote, le point "fermeture et maintien de classes (maintien des classes A1.1 et A1.2, fermeture de la classe d'accueil, fermeture de la classe supplémentaire -18^{ème} classe régulière-, suppression de la classe D2.2 et maintien des classes D1 et D2)" est accepté à l'unanimité.

21. Motions et interpellations

M. François Nyfeler, président, indique ne pas avoir reçu de motion. La parole est donnée pour les interpellations.

M. Jean Luc Berberat, AJU : Interpellation : "Développement d'un concept de vélos à assistance électrique (VAE)". "Le vélo à assistance électrique est en plein essor. L'année dernière il s'en est vendu quelque 13'000 unités dans notre pays, soit deux fois plus qu'un an auparavant. Ce moyen de locomotion est en pleine expansion davantage qu'un simple phénomène de mode, il est susceptible de remplacer avantageusement les deux-roues motorisés dans de nombreux cas. Pourquoi ne pas favoriser son développement à

Saint-Imier, terre d'énergies. Certaines stations de moyenne montagne proposent déjà la location de ce type de vélos et en font même un argument touristique majeur. Saint-Imier – Mont-Soleil pourrait très bien les imiter en proposant des vélos à assistance électrique à la station supérieure du funiculaire, en plus des Trott'energy. Je suis persuadé que de nouveaux adeptes seraient alors prêts à se mettre en selle pour sillonner notre magnifique région sans être rebutés par les itinéraires quelque peu vallonnés. Je suis persuadé également qu'un tel projet pourrait séduire les FMB et leur espace 1to1 energy. Dans cette perspective je propose que la commission économie et tourisme creuse cette idée et s'approche du Conseil d'administration du funiculaire, et pourquoi pas des autres communes environnantes, dans les Franches-Montagnes notamment, pour tracer des parcours attrayants avec des stations de changement de batteries et des bornes de recharge à intervalles réguliers. La commune pourrait également promouvoir activement la vente de ces vélos à assistance électrique (VAE) en versant une subvention à tout habitant de Saint-Imier acquérant une telle bicyclette et en incitant le personnel communal à utiliser un VAE plutôt qu'un scooter. La ville de Meyrin verse 500.- francs par vélo nouvellement acheté chez un commerçant du lieu. On sait que la configuration géographique de la commune de Saint-Imier est loin d'être idéale pour la pratique du vélo conventionnel, en raison principalement de la dénivellation, mais elle pourrait très bien le devenir pour des vélos munis d'un petit moteur électrique. Je demande par conséquent au Conseil municipal de se pencher sur cette proposition."

M. Yves Houriet, Rad : "En ce qui concerne le funiculaire, je peux déjà vous donner des éléments. Tout d'abord je remercie M. Jean Luc Berberat, AJU, de son idée. Nous avons passablement planché sur cela, le problème actuel est le manque de place. Pour les trotinettes nous devons déjà les stocker dans la station supérieure, et dans les halles d'entrée des deux gares. Il n'y a plus aucune place. Nous avons actuellement, vous avez peut-être vu, une demande de permis de construire en cours. Sauf erreur, le 15 juin 2009 correspondait à la fin du délai d'opposition. Je n'ai pas eu de nouvelle à ce sujet. Si l'on peut réaliser ce petit bâtiment dans l'année 2009-2010 au niveau de la station supérieure, ceci permettra peut-être de développer quelque chose allant dans votre sens dès 2010-2011."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Nous prenons note de l'interpellation, et nous en discuterons lors de nos prochaines séances de la commission de l'économie et du tourisme."

22. Réponses aux motions et interpellations

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "N'ayez pas peur, après cette déjà longue séance, je serai bref. Je tiens quand même à vous donner quelques indications concernant trois motions. La première concerne le concept de mobilité partagée, MOBILITY. Nous avons écrit à cette coopérative et avons obtenu un rendez-vous avec le responsable de la section Bienne – Jura. Nous l'avons rencontré ce dernier lundi 15 juin 2009. Il nous a expliqué de long en large le fonctionnement de la coopérative. Cela paraît vraiment intéressant. Comme nous avons une commission lundi prochain, nous y traiterons ce dossier et pourrons, je l'espère, vous communiquer les résultats lors de votre prochain conseil. La deuxième concerne l'accessibilité internet depuis différents lieux stratégiques de notre ville. A ce sujet nous avons transmis une demande d'offre au CPAI-JB et à la He-Arc ingénierie. Pour le moment nous n'avons reçu qu'une réponse de la He-Arc qui se dit intéressée. Toutefois, afin d'avoir une idée plus précise, le directeur M. Frosio et M. Rizzotti, responsable de l'institut des systèmes de l'information et de la communication désiraient s'entretenir avec les personnes en charge du dossier. A cet effet nous nous permettrons peut-être de convoquer un des motionnaires pour assister à cette rencontre. Si par hasard vous pouvez me donner un nom, je vous en serais reconnaissant. Après ces précisions, nous devrions recevoir une offre. La troisième concerne une liaison rapide par bus, Saint-

Imier – Neuchâtel. Selon l'office des transports publics toute nouvelle offre de trafic régional ou local doit passer en principe par une étude d'opportunité de la CRT. Nous avons donc fait cette demande à la dite conférence et nous n'avons pas encore de réponse. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant."

M. Patrick Linder, Soc. : "Nous remercions le conseiller municipal pour les renseignements concernant ces trois motions que la parti socialiste avait lancé. Nous sommes heureux de constater que cela avance et attendons de voir les résultats. Au sujet du nom que vous aimeriez obtenir est-ce que nous pouvons vous le communiquer ultérieurement ou bien voulez-vous cela ce soir ?"

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Si vous voulez me le donner ce soir, après la séance, c'est en ordre. Autrement vous pouvez envoyer un e-mail au chancelier."

M. Patrick Linder, Soc. "Mon seul souci c'est que l'auteur de la motion étant absent, j'aurais aimé lui demander s'il est d'accord."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "C'est tout à fait logique. Nous n'allons pas faire cela demain, nous pouvons attendre."

23. Petites questions

M. Yves Houriet, Rad. : "Depuis quelques temps, nous devons remarquer dans notre village une recrudescence de dépôts de déchets de toutes natures, notamment aux abords des écoles et des chemins de transit des étudiants. La commission des TP peut-elle étudier la possibilité de pose de nouvelles poubelles sur notre territoire communal ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "La commission des TP n'existe pas. Il existe une commission de l'équipement qui effectivement traitera cette question au début de l'automne."

M. Yves Houriet, Rad. : "Je remercie le conseiller municipal. Je reconnais là son grand souci des mots par rapport à la dénomination de la commission."

M. Fontana Cornelio, Rad. : "Lors d'une précédente séance, nous étions intervenus pour demander que l'on étudie la possibilité d'aménager des jardins familiaux au Sud du Cefops sur la parcelle de la commune. Nous souhaiterions savoir si un projet est à l'étude et son état d'avancement ?"

M. Thierry Spring, chef du département des œuvres sociales : "Je ne peux répondre que partiellement à cette question. Effectivement, un projet est à l'étude. L'avancement est encore en quelque sorte à l'état de devis. Nous ne les avons pas encore tous reçus. Nous n'avons également pas encore tout à fait l'acceptation du Cefops afin de savoir si nous pouvons avoir à disposition des locaux à l'intérieur du bâtiment ou si nous devons encore demander des devis pour des cabanes à l'extérieur. Nous attendons de posséder tous les éléments avant de vous donner une réponse correcte."

M. Cornelio Fontana, Rad., remercie le conseiller municipal.

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Nous avons reçu, sauf erreur en tous ménages, une brochure tel que celle que je vous montre en ce moment, concernant la nouvelle horloge dorée de Saint-Imier. Je me permets de savoir si la ville de Saint-Imier a été impliquée dans cette démarche, que ce soit autant au niveau de la vérification historique qu'au niveau du

